

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 24 (1976)

Artikel: Un portrait officiel de Genève à la fin du XVIIe siècle : la contribution genevoise à l'atlas du P. Vincent Coronelli
Autor: Santschi, Catherine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un portrait officiel de Genève à la fin du XVII^e siècle La contribution genevoise à l'atlas du P. Vincent Coronelli

par Catherine SANTSCHI

Le 10 septembre 1684, le syndic de la Garde Ami Le Fort rapportait au Conseil qu'un religieux vénitien du nom de Coronelli, travaillant à un atlas universel, demandait diverses informations géographiques, historiques et politiques sur Genève¹.

Qui était le requérant? La réputation de ce géographe, cosmographe, historien, généalogiste, bibliographe et compilateur en général a passé les frontières de l'Italie déjà de son vivant, puisqu'il fut historiographe du roi de France et que ses atlas, et surtout les globes qu'il a construits, sont semés dans de nombreuses grandes bibliothèques d'Europe².

Né à Venise en 1650, le P. Vincenzo Coronelli³ était issu d'une famille modeste. Entré à l'âge de 15 ans dans l'ordre des Frères mineurs conventuels, il se signala très tôt, disent ses biographes, par la vivacité de son intelligence et par son amour passionné des études. Après des études de théologie au collège Saint-Bonaventure à Rome, il revint à Venise où il s'occupa tout particulièrement de sciences exactes et de géométrie. Nommé à 24 ans secrétaire de la province del Santo de son ordre, c'est alors qu'il se jeta à corps perdu dans des études de géographie et de cosmographie, dans une activité de publiciste et de compilateur qui le mit en correspondance avec diverses cours d'Europe et lui donna l'occasion de voyager en Italie, en Allemagne et surtout en France.

En 1701, il fut nommé général de son ordre. C'est dans l'exercice de cette fonction qu'il publia de nouvelles éditions des Constitutions et du *Manuale* des Frères mineurs conventuels. Mais il fut bientôt déposé, ayant été accusé

notamment de trop de complaisance à l'égard des princes et des autorités civiles – sans doute parce qu'il leur dédiait ses ouvrages scientifiques et en obtenait divers avantages personnels en contrepartie. Il retourna donc à ses chères études, cherchant à vivre de l'impression et de la diffusion de ses œuvres, car la République de Venise, de crainte du scandale, l'avait privé d'une charge de professeur de géographie qu'il avait à la procuratie, et du titre honorifique de Cosmographe de la République.

Seul l'empereur du Saint-Empire le soutint durant toute sa vie et le nomma Commissaire et directeur perpétuel du Danube et autres territoires de l'Empire. C'est au retour d'un voyage à Vienne qu'il mourut à Venise le 9 décembre 1718. Il laissait une œuvre énorme, surtout dans le domaine de la géographie et de l'histoire. Une étude bibliographique et statistique de ses travaux, tant manuscrits qu'imprimés⁴, a évalué le total de ses œuvres à 147, soit 329 volumes, soit 65 649 pages et 10 873 cartes de géographie. C'est la gloire de la géographie italienne, mais il a sans doute obtenu ce titre par son talent d'organisateur plutôt que par ses compétences géographiques et historiques personnelles: c'est en somme un compilateur d'une trempe particulière, tel que l'époque baroque en a produit plusieurs.

Le P. Vincent Coronelli excellait en particulier dans le recrutement de collaborateurs et de correspondants dans tous les pays. Il se servit notamment de ces relations pour élaborer un de ses ouvrages les plus célèbres, l'*Atlante Veneto* en 13 volumes, publiés de 1690 à 1698 par les soins d'un institut qu'il

avait fondé lui-même pour assurer le financement de ses publications géographiques, l'Académie des Argonautes 5.

Pour réunir sa documentation, Coronelli appliqua la même méthode que les auteurs d'atlas qui l'avaient précédé: il envoya aux gouvernements et aux magistrats de tous les États et villes d'Europe des circulaires accompagnées d'un questionnaire détaillé 6. C'est dans le cadre de cette enquête, commencée en été 1684, que le franciscain vénitien envoya au syndic Ami Le Fort le questionnaire qui fut communiqué au Conseil en septembre 1684.

Ce questionnaire, rédigé à l'origine en italien, ne nous est conservé que par une traduction française dont il existe deux manuscrits 7. Il est pratiquement exhaustif. Le P. Coronelli demandait une description géographique complète de Genève et de son territoire, avec ses dimensions, ses modifications au cours des siècles, la liste des châteaux, villages, seigneuries et fiefs en faisant partie; il requérait ensuite des renseignements politiques et historiques sur la ville et le gouvernement de Genève, ses familles nobles, ses armoiries, ses Académies. Les réponses au questionnaire devaient être envoyées au couvent des Frères mineurs de Chambéry – où Coronelli séjourna quelquefois – avec une carte de la région et un mémoire sur le Léman.

Le P. Coronelli ne demandait cependant que des informations qui ne fussent «point préjudiciables au gouvernement de la ville». On voit par cette réserve les difficultés auxquelles s'exposaient à cette époque les savants qui se mêlaient, même à titre désintéressé et sans intention politique, de recueillir et de diffuser dans des atlas généraux des renseignements géographiques, statistiques et surtout historiques sur les États du monde civilisé. A un moment où le renforcement de l'absolutisme augmentait encore les tensions qui existaient entre les gouvernements, particulièrement dans le domaine confessionnel, l'écrivain qui voulait publier des études historiques et politiques mettait, si l'on peut s'exprimer ainsi, le bâton dans la fourmilière. Tout écrit de ce genre prenait une résonance de propagande, pour ou contre l'État ou la ville

considérée. Coronelli en était bien conscient. Bien que la lettre elle-même qu'il envoya au Conseil de Genève pour accompagner son questionnaire ne soit pas conservée, le registre du Conseil en dit assez pour que l'on puisse juger de quels arguments le géographe vénitien se servait pour obtenir les renseignements dont il avait besoin: «Mais comme il y a des auteurs fautifs qui ont écrit sur cette matière à nostre prejudice, il estime qu'on pourroit luy communiquer des memoires, pourveu que ce ne soit à nostre desavantage» 8. Ce qui revenait à dire: vous avez ici une occasion unique de corriger dans l'esprit du public les idées fausses qu'ont pu faire naître diverses publications antérieures, et même plus: si vous ne me répondez pas, je serai obligé de parler de Genève d'après les travaux erronés ou tendancieux que l'on a écrits sur elle.

Au cours des décennies précédentes, Messieurs de Genève avaient fait assez d'expériences fâcheuses en cette matière pour être sensibles à cet appel du pied. La lecture des atlas et des descriptions géographiques de ce temps nous éclaire parfaitement sur ces descriptions «fautives» et «préjudiciables» qui irritaient le gouvernement genevois. C'est d'abord l'hostilité à la République, qui se marque dans le ton grinçant et ironique adopté par Pierre Davity, et les critiques acerbes qu'il débite contre le caractère genevois dans la description de Genève parue en 1613 dans une géographie universelle intitulée *Les Estats, Empires et Principautez du Monde* 9. De même le *Grand Atlas* de Jean Blaeu contenait, dans son huitième volume, paru en 1663, une description de Genève 10 qui dut agacer le Conseil: son auteur se défendait certes d'entrer dans les querelles relatives à la légitimité du pouvoir à Genève, mais il se plaçait manifestement dans la perspective de l'évêque de Genève-Annecy.

Une erreur fréquente consistait à situer Genève dans les terres soumises à la domination des ducs de Savoie. Le Conseil menait évidemment une lutte acharnée pour extirper ces allégations de la littérature géographique. C'est ainsi qu'en 1669, on apprit que le libraire Blaeu d'Amsterdam s'appêtait à publier, dans un atlas intitulé *Theatrum civita-*

tum, une série de plans des villes de Savoie, parmi lesquels se trouvait aussi un plan de Genève décrivant les nouvelles fortifications. Messieurs de Genève s'en émurent aussitôt, inquiets non seulement de ce qu'on risquât de compromettre la sécurité de la ville en publiant des secrets militaires, mais aussi et surtout de ce qu'on niât la souveraineté de Genève en la plaçant parmi les villes dépendant du duc de Savoie. Ils en écrivirent aux magistrats de la ville d'Amsterdam et au sieur Blaeu lui-même, les priant de bien distinguer, dans l'atlas en préparation, Genève des autres villes de la région, promettant du reste d'envoyer une carte bien correcte ¹¹.

En 1671, nouvelle alerte: en cette année, le publiciste Samuel Chappuzeau avait donné un opuscule intitulé *Relation nouvelle de l'état présent de la Cour de Son Altesse Royale Charles Emanuel II duc de Savoie*. Le Conseil s'émut de ce que le duc de Savoie y portait le titre de comte de Genève, et de ce que Chappuzeau avait oublié de mentionner Genève dans la description des Etats souverains voisins de la Savoie. Malgré les humbles excuses de l'auteur pour son imprudence, et l'intervention en sa faveur de plusieurs grands personnages, Chappuzeau fut banni de Genève ¹² comme criminel d'Etat.

On voit donc que la publication d'ouvrages géographiques et historiques était considérée comme une affaire d'Etat. Il fallait prendre garde, en parlant de Genève, de ne pas léser les droits ou les prétentions de la République dans l'esprit des éventuels lecteurs. Inversement le gouvernement genevois craignait qu'en publiant trop haut, sur un ton trop agressif, les prétentions et les droits de Genève en face du duc de Savoie, on ne provoquât des difficultés diplomatiques avec ce puissant voisin. Cette considération incitait aussi Messieurs de Genève à la plus grande prudence en matière de travaux historiques.

La liste est longue, des travaux historiques censurés, interdits ou supprimés par le Conseil au cours du xvii^e siècle. On connaît l'histoire lamentable de l'instituteur Pierre Perrin, emprisonné et censuré en 1633 pour avoir composé une histoire de Genève sans l'autorisation du Conseil ¹³. En 1640, on interdit

d'imprimer une histoire en italien de Henrico Caterino Davila qui contenait, au dire de l'ancien syndic Jacob Anjorant, «divers narrez très injurieux à nostre religion et à ceste ville et à la memoire des deffuncts spectacles Calvin et de Beze et dit expressément que Geneve a esté autresfois sous les ducs de Savoie et les Evesques, decrie nostre religion comme une pure extravagance et faction...» ¹⁴.

On empêcha, en 1647, la publication d'une histoire de Genève composée par Jacques Godefroy, pourtant membre du Conseil et professeur à l'Académie ¹⁵. L'année suivante, le Conseil interdit l'impression d'une histoire de Genève par David Piaget et confisqua le manuscrit ¹⁶. En 1666, Charles Drelincourt se proposait de publier des travaux d'apologétique sur les Réformateurs; le Conseil crut devoir lui conseiller des corrections «pour éviter matiere de plainte et offense» ¹⁷. En 1676, on note une proposition de supprimer un manuscrit en italien sur l'état et origine de Genève ¹⁸. En 1685, le Conseil écrivit à Frédéric Spanheim, qui se trouvait alors à Leyde, pour le prier d'empêcher l'impression de l'*Istoria Ginevrina* de Gregorio Leti ¹⁹. Il ne parvint du reste pas à ses fins, et dut se contenter des assurances très fallacieuses de l'auteur qu'il n'y insérerait rien qui fût au préjudice de la Seigneurie. Une offre de Leti de vendre son manuscrit au gouvernement genevois fut méprisée ²⁰. Et en 1689, le Conseil interdit la publication d'un petit manuscrit sur l'histoire de la Réformation, remis au Premier Syndic par un particulier qui n'est pas nommé, avec cette simple raison «qu'il n'étoit pas à propos d'exposer au jour un traité de cette nature» ²¹.

On pourrait poursuivre tout au long du xviii^e siècle le récit des angoisses et des craintes du gouvernement genevois à l'égard des ouvrages d'histoire. Mais si nous restons au xvii^e siècle, l'accueil réservé qui fut fait à l'*Histoire de la Ville et de l'Estat de Genève* publiée à Lyon en 1680 par Jacob Spon illustre à merveille cet état d'esprit. La matière de cet ouvrage était empruntée aux meilleures sources genevoises alors accessibles: les annales de Savion, tirées en partie de la

chronique de Michel Roset; des renseignements fournis par le pasteur Jacques Flournois, *l'Histoire de Genève* manuscrite de Jacques Godefroy; mais surtout le *Citadin de Genève*, publié en 1606 pour défendre les droits de Genève en face du duc de Savoie, bourré d'informations historiques et de copies de documents. En 1606, Messieurs de Genève avaient laissé paraître ce morceau de polémique agressive en le mettant sous la protection de la Couronne de France. En 1680, ils n'eurent même pas ce courage, ou peut-être étaient-ils moins sûrs de l'appui de Louis XIV. Alors même que Spon parlait sur un ton beaucoup plus mesuré que le *Citadin de Genève*, on vint rapporter au Conseil, en date du 29 novembre 1679, «que le Senat et Chambre de Savoye estoyent fort esmeus et choqués de l'impression de l'histoire de Genève, disans que c'est un pasquin contre la Savoye fait à contretens, en une conjoncture où les dispositions sont si favorables en la Cour de Piedmont de bien voisiner avecques nous». Très inquiet, le Conseil décida alors de se désolidariser de la publication, en priant le procureur général et le lieutenant d'écrire au président du Sénat de Savoie en l'assurant que l'ouvrage en question n'avait pas été imprimé à Genève et que le gouvernement n'y avait aucune part ²². Deux ans plus tard, Spon ayant demandé au syndic De la Rive des informations supplémentaires pour publier une nouvelle édition, le Conseil maintint sa position réservée et fit répondre à l'historien lyonnais par l'intermédiaire d'un particulier qu'il avait «de grandes mesures à tenir en ce rencontre avecques la Savoye en l'estat que sont les choses, et qu'ainsi le dit Noble Delarive ni aucun des nostres ne luy peut fournir aucuns memoires ni instruction pour ce sujet» ²³.

Le Conseil aurait préféré, en somme, qu'on ne parlât pas de Genève, plutôt que d'en dire trop de bien. S'il se décida finalement à répondre à la demande du P. Vincent Coronelli, c'est bien sûr pour pouvoir contrôler dans une certaine mesure l'image qui allait être donnée de la cité dans *l'Atlante Veneto*, mais surtout, croyons-nous, parce qu'il avait été mis au pied du mur par le géographe vénitien.

Deux personnages parmi les plus savants de la République furent donc chargés de cette délicate besogne qui consistait à décrire Genève avec précision sans trahir des secrets militaires capables de mettre en danger la sécurité de la ville, et d'affirmer les droits de la République sans blesser les chatouilleux Etats du voisinage: Vincent Minutoli et Jean-Robert Chouet, tous deux professeurs à l'Académie.

Le plus âgé des deux, Vincent Minutoli ²⁴, occupait depuis 1674 la chaire de Belles-Lettres, à laquelle il avait dû ajouter des cours en histoire ecclésiastique et profane. Mais son enseignement a laissé moins de traces que son activité de publiciste, puisqu'il fut un des correspondants genevois de Pierre Bayle ²⁵, auquel il fournit des articles pour son *Dictionnaire critique*; il donna diverses contributions à des revues savantes sur des sujets d'histoire locale et contemporaine, et publia lui-même une revue, qui ne dura d'ailleurs pas longtemps, la *Gazette des Savans*.

Des deux savants désignés par le Conseil pour répondre au P. Vincent Coronelli, Minutoli fut sans doute chargé de la partie historique et politique. Cela peut nous sembler paradoxal si l'on songe qu'aujourd'hui les œuvres historiques manuscrites et imprimées de son collègue Jean-Robert Chouet ont beaucoup plus d'importance que les siennes dans la tradition historiographique genevoise.

Ce dernier, qui occupait depuis 1669 la chaire de philosophie de l'Académie de Genève, est assez connu par les travaux d'Eugène de Budé ²⁶, de Charles Borgeaud ²⁷, et de M. Michael Heyd ²⁸. C'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas longtemps à sa carrière, sinon pour rappeler qu'il y a dans cette vie très longue et très féconde pour le développement scientifique de Genève deux périodes principales: celle de l'enseignement académique, avec le développement très prudent des idées cartésiennes, servies par le talent didactique de Chouet, appliquées d'ailleurs essentiellement à l'étude de la physique; et la carrière politique sur laquelle vient se greffer, pour ainsi dire, une œuvre originale d'archiviste et d'historien. Jean-Robert Chouet quitta en effet le professorat au début de

1686 pour entrer au Petit Conseil, où il continua d'ailleurs à vouer toute sa sollicitude à l'Académie. La charge de contribuer à l'Atlas du P. Coronelli se situe donc à l'extrême fin de la première période. Chouet a sans doute été chargé de présenter plus spécialement les particularités physiques et climatiques du territoire genevois et de fournir la description du Léman que demandait le religieux vénitien. Il n'est pas encore l'homme d'Etat dont la pensée politique se nourrit de l'histoire nationale, et vit en quelque sorte en symbiose avec elle. Mais cette première responsabilité politique, qui consistait à donner au public l'image officielle de Genève, a sans doute contribué à orienter Chouet dans cette nouvelle direction.

Les deux professeurs se mirent donc au travail. Le 12 octobre 1685, une année plus tard, l'ancien syndic Ami Le Fort, qui avait déjà servi d'intermédiaire entre le P. Coronelli et le Conseil, annonçait que les mémoires qui devaient être envoyés au géographe vénitien étaient prêts, et se trouvaient entre les mains de Chouet²⁹. Seul un détail devait encore être vérifié: ayant trouvé une contradiction entre les anciens historiens de Genève et l'ouvrage récemment paru de Jacob Spon, les deux auteurs demandaient à contrôler, sur l'acte original de fondation de la chapelle des Macchabées, conservé dans les archives de la République³⁰, le nom du véritable fondateur. Le Conseil autorisa la consultation du document, et fit prier Jean-Robert Chouet de remettre au Conseil le texte qui avait été préparé, afin qu'il fût examiné avant d'être envoyé au P. Coronelli.

Le gouvernement genevois restait-il réticent à l'idée de produire ainsi Genève sur la place publique? ou n'est-ce que simple négligence? Toujours est-il que, une année et demie plus tard, Jean-Robert Chouet avait quitté l'Académie pour entrer au Conseil, et le mémoire qu'il avait élaboré avec Vincent Minutoli n'avait pas encore été censuré, et encore moins envoyé au requérant. Le P. Coronelli étant sur le point de publier le premier volume de son Atlas³¹, avait écrit une nouvelle lettre pour réclamer les informations demandées, insistant sur le fait qu'il ne désirait «que ce

qui nous peut estre davantageux et conforme à la verité»³². Cette lettre fut lue au Conseil le 25 février 1687 en même temps que le texte du privilège accordé par le roi de France à l'Atlas que préparait Coronelli. Les assurances données par le religieux vénitien, et peut-être plus encore la recommandation du redouté Louis XIV, décidèrent enfin le gouvernement à examiner le texte en question³³. Mais c'est seulement en avril 1687, donc deux ans et demi après la première demande du géographe, et sur une demande réitérée par celui-ci pour la troisième fois, que le Conseil examina effectivement le mémoire et décida de le faire envoyer *après y avoir apporté plusieurs corrections*. L'ancien syndic Ami Le Fort se chargea de la rédaction définitive³⁴, mais il n'est pas assuré que le mémoire ait été réellement envoyé au requérant: en effet, lorsque Ami Le Fort demanda qu'on lui adjoignît quelqu'un pour achever le travail d'après les corrections qu'on venait de faire, le Conseil tergiversa de nouveau; le registre contient ces mots assez bizarrement formulés: «a été surcis d'en nommer [*scil.* un adjoint à Le Fort], jusqu'à ce que les dites observations ayent esté remises et rapportées céans»³⁵. Après quoi nous n'en avons aucune nouvelle. La crainte de trop parler de Genève semble l'avoir emporté, puisqu'on ne trouve aucune trace du mémoire de Chouet et Minutoli dans l'*Atlante Veneto* du P. Coronelli.

Mais le mémoire lui-même des deux érudits genevois nous est conservé par deux manuscrits contemporains. Le premier et le plus connu, écrit de la main de Jean-Christophe Fatio de Duillier (1656-1720) est conservé aux Archives d'Etat de Genève et provient de la collection Galiffe³⁶. Le second, d'une écriture inconnue, comportant des manchettes (soit notes marginales), est la propriété de M. Théodore Henzi, professeur au Collège Calvin, qui a bien voulu le faire déposer aux Archives d'Etat à notre intention³⁷. Ces deux manuscrits présentent quelques différences de contenu, que l'on peut attribuer à ces corrections et observations faites par le Conseil en avril 1687.

C'est, semble-t-il, le manuscrit des Archives d'Etat qui donne le texte original, tandis que les variantes contenues dans le manuscrit de

M. Henzi sont le fruit des corrections officielles. Nous croyons pouvoir le déduire d'un passage relatif aux fortifications de la ville, sur lesquelles le manuscrit des Archives d'Etat donne ce qui suit: «Elle a aussi des dehors, composés de divers beaux bastions, mais comme ils n'ont été faits que depuis quelques années, les courtines n'en sont pas encore toutes revêtues de murailles.» Cette précision, qui laissait supposer une lacune dans le système des fortifications, effraya sans doute le Conseil. Et c'est probablement sur ses indications qu'on remplaça cette phrase par les mots suivants, qui figurent dans le manuscrit de M. Henzi: «Elle est défendue de plusieurs bons bastions roïaux, de revelins, d'ouvrages couronnés et d'autres dehors. Et on continue tous les jours avec une grande vigueur à travailler à ses fortifications pour les amener à leur dernière perfection.»

Le texte de Jean-Robert Chouet et Vincent Minutoli ne suit pas l'ordre des questions posées par le P. Vincent Coronelli. Il se divise en trois parties. La première contient la situation de la ville de Genève et la description géographique de son territoire. L'indication de la longitude et de la latitude de la ville est fondée sur les calculs de l'astronome Cassini et de Jean-Christophe Fatio de Duillier³⁸. Les auteurs donnent ensuite les distances de Genève aux villes principales du voisinage; une description du territoire dépendant de la ville de Genève, que les auteurs distinguent très soigneusement du comté de Genevois; un exposé sur le climat, les cultures et les produits agricoles de la région; et enfin une longue description du Léman qui ne doit rien à celles qui ont été publiées auparavant: dimensions, villes riveraines, profondeur, affluents, liste des poissons du lac, description des procédés de navigation, niveau et température du lac et même une évocation du célèbre phénomène des seiches. Cette première partie comprend encore les caractères du Rhône et de l'Arve, dont on mentionne les paillettes d'or, des montagnes de Savoie et du Jura avec leurs pâturages et leurs ressources naturelles.

La deuxième partie est consacrée à la ville de Genève proprement dite. On y trouve

d'abord l'exposé des origines de la cité, avec la démonstration de sa qualité de ville impériale; puis la description topographique de la ville, sa situation, ses rues, ses places, ses dômes, ses promenades; ensuite vient la description de la population, sa division en citoyens, bourgeois et habitants, leur caractère, les étrangers qui viennent séjourner à Genève. Chouet et Minutoli abordent ensuite le commerce, et l'histoire des foires de Genève, puis l'introduction du christianisme, l'histoire des évêques, qui sont envisagés ici non pas pour leurs performances religieuses et ecclésiastiques, mais pour leur action politique en faveur des libertés de la ville. Puis vient la Réforme, mentionnée sobrement, l'énumération des temples, la description de l'Académie, et enfin un exposé détaillé du gouvernement de Genève, qui est, observent les auteurs à la suite des autres commentaires de la politique genevoise, «comme meslé d'aristocratie et de démocratie». Cette description minutieuse de tous les organes du gouvernement est suivie de l'exposé des revenus de la ville, puis de ses moyens de défense: fortifications, organisation militaire, garde soldée et garde bourgeoise, arsenal, armement individuel, provisions de bouche. Ces moyens de défense sont complétés par un système d'alliances avec les cantons suisses et avec le roi de France. Cette partie se termine avec la description des armoiries de Genève, l'énoncé de sa devise, une bibliographie limitée au *Citadin de Genève* et à l'*Histoire de la Ville et République de Genève* de Jacob Spon, et une exhortation, adressée au P. Coronelli, à ne rien publier sans avoir encore une fois pris l'avis des auteurs, afin, disent-ils, «que nous concourions avec lui pour ne rien donner au public qui ne soit vrai dans la dernière exactitude».

La troisième et dernière partie est d'un caractère très différent. Le P. Coronelli avait demandé une carte manuscrite ou imprimée de la région de Genève. Jean-Robert Chouet et Vincent Minutoli lui en destinaient non pas une, mais deux: la première, la carte du Léman élaborée au début du xvii^e siècle par Jacques Goulart et reproduite dans de nombreux atlas³⁹, était tirée, semble-t-il, du *Théâtre du Monde* de Guillaume et Jean Blaeu (Amster-

dam, 1635), ou plus probablement du *Grand Atlas*, soit *Géographie blaviane*, de Jean Blaeu (tome VIII, Amsterdam, 1663). La seconde reproduisait les contours du Léman de manière plus exacte par les soins «d'habiles mathématiciens» qui étaient, à ce qu'il paraît, les frères Nicolas et Jean-Christophe Fatio de Duillier. Ces derniers donnaient manifestement ici pour la première fois les résultats de leurs travaux et de leurs calculs sur la topographie du Léman et de ses environs⁴⁰. En outre, les auteurs du mémoire avaient rédigé une longue liste de corrections à reporter sur la carte de Jacques Goulart, liste qui forme la troisième partie du mémoire destiné au P. Coronelli. En revanche, les cartes auxquelles le texte se rapporte sont perdues⁴¹.

* * *

Dans leur introduction, les deux auteurs annoncent leur intention de faire œuvre originale, par comparaison avec les descriptions de Genève publiées précédemment dans des atlas ou d'autres ouvrages. Ils y sont parvenus de façon assez inégale.

C'est surtout dans la première partie du texte que se manifestent un esprit nouveau, un regard nouveau posé sur le paysage, une nouvelle manière d'envisager et de décrire la configuration du terrain, la disposition des lieux et l'activité des hommes. Les alentours de la ville, vus de la colline de la Cité, le lac semblable à «une petite mer, dont les bords sont parés de costé et d'autres de campagnes extrêmement délicieuses», une situation comparable et même préférable à celle de Naples ou de Constantinople⁴², sont appréciés de manière esthétique, avec un enthousiasme qu'on ne trouve pas à un tel degré dans les descriptions antérieures de Genève⁴³. Ce passage montre que quelque chose est en train de changer dans la sensibilité à la nature, et annonce les développements qu'elle prendra au siècle suivant.

Une autre caractéristique de cet esprit nouveau est l'effort pour mieux pénétrer et pour expliquer scientifiquement les phénomènes naturels. Par exemple, tous les auteurs antérieurs vantaient le climat de Genève, mais sans

chercher à expliquer l'origine de ses qualités. Le mémoire de Jean-Robert Chouet et Vincent Minutoli tente de donner cette explication en mettant diverses expériences et observations en relation les unes avec les autres⁴⁴. De même, parlant de la théorie des géographes et historiens de l'Antiquité selon laquelle le Rhône traverse le Léman dans toute sa longueur sans mêler ses eaux à celles du lac, les auteurs affirment et démontrent de manière circonstanciée que «cela est contraire aux sens et à la raison»⁴⁵. On reconnaît là l'esprit cartésien de doute systématique et de critique des opinions reçues, à la lumière de l'expérience et du raisonnement; sans doute faut-il l'attribuer principalement à Jean-Robert Chouet, qui s'était d'ores et déjà illustré à l'Académie et auprès des étrangers par la clarté de son enseignement, par l'usage – modéré – de la méthode cartésienne, et par les progrès que les sciences physiques avaient accomplis à Genève sous son influence⁴⁶. On doit peut-être aussi à cet esprit novateur cette remarque sur la bibliothèque de Genève, que l'on n'a pas eu assez de soin de «remplir des auteurs modernes»⁴⁷. Le texte de nos deux professeurs est bien un produit de ce qu'on a appelé la «crise de la conscience européenne».

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler le travail très important accompli par Jean-Robert Chouet et Vincent Minutoli, avec la collaboration des frères Fatio de Duillier, pour corriger et améliorer la carte du Léman de Jacques Goulart⁴⁸, qui était mal orientée, pleine de fautes dans les toponymes et représentait la forme du lac de manière très inexacte. Une remarque des auteurs sur cette carte montre bien le chemin parcouru depuis le début du siècle dans la méthode cartographique et géographique: que Goulart «n'entendait que très peu les principes généraux que la géographie emprunte de l'astronomie». On dispose donc dès la fin du XVII^e siècle d'une véritable méthode de calcul des distances et d'orientation des cartes. Le progrès accompli est donc considérable.

La description géographique de Genève et de ses environs, qui bénéficie de ces méthodes nouvelles et de cet esprit de recherche, est donc presque entièrement inédite. En

revanche, la partie politique et historique du mémoire ne contient rien de nouveau: elle est tirée principalement de deux ouvrages imprimés, le *Citadin de Genève*, publié en 1606, et l'*Histoire de la Ville et République de Genève* de Jacop Spon, de 1680. Il est vrai que les deux auteurs ont voulu vérifier un détail en recourant à un document d'archives, ce qui montre que le doute à l'égard des traditions reçues commençait à modifier aussi les méthodes historiographiques.

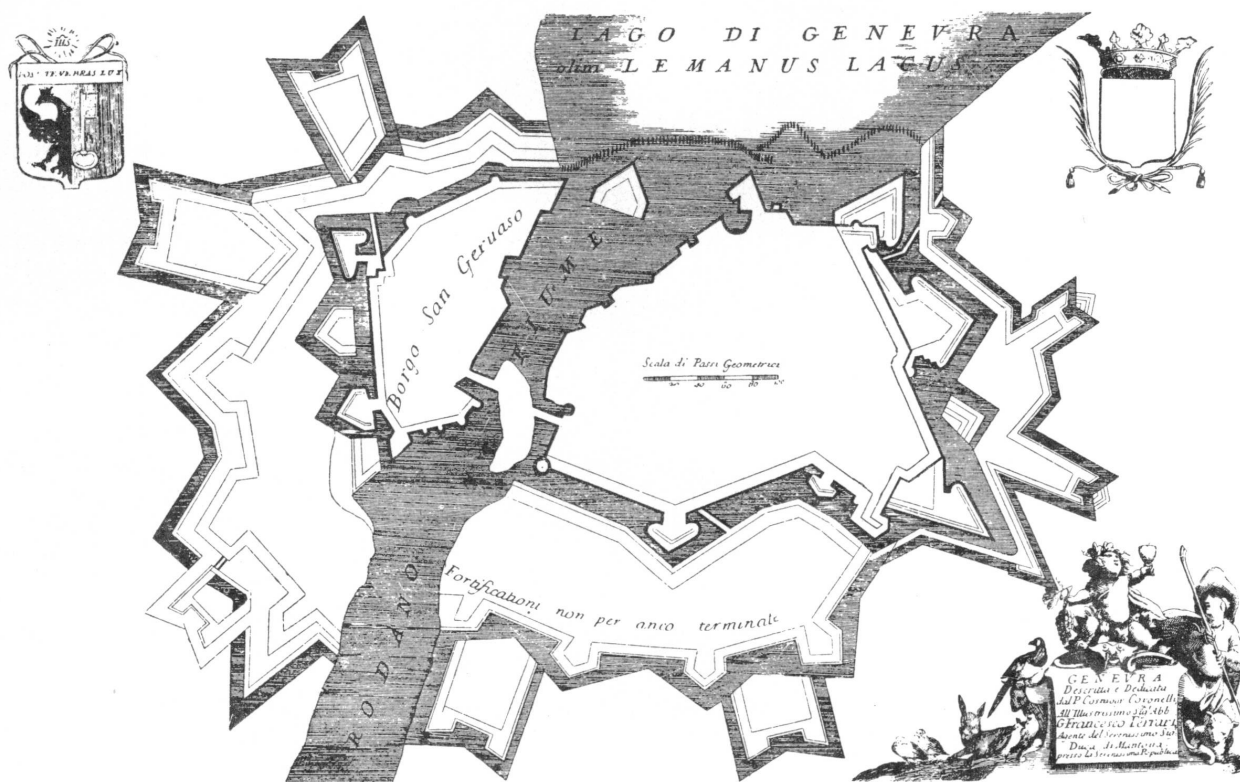
Mais le choix des éléments empruntés à ces deux publications est bien significatif de l'état d'esprit des auteurs, et caractérise bien l'image qu'ils voulaient donner de Genève. Ce mémoire est en effet un texte de propagande. Dès le début de l'exposé, les auteurs insistent sur la distinction entre le territoire soumis à la République de Genève et le comté de Genevois, comme pour répondre à Samuel Chappuzeau et aux autres écrivains qui plaçaient Genève dans les terres du duc de Savoie et qualifiaient ce dernier de «comte de Genève».

Les auteurs insistent également sur les libertés et la souveraineté de la ville, à l'aide de divers arguments empruntés au *Citadin de Genève*: les relations entre la ville et l'Empire romain, la politique des Carolingiens et des empereurs à l'égard de Genève, et enfin le rôle des évêques, qui sont présentés non comme les maîtres de la ville, mais comme les protecteurs et même les serviteurs des libertés genevoises⁴⁹. Ces droits et ces libertés, les Genevois ont une farouche volonté de les défendre. Ils en ont aussi les moyens, énumérés par le mémoire: fortifications, arsenal, armements possédés par les particuliers, provisions de guerre suffisantes pour soutenir un long siège, enfin alliances avec les puissants cantons réformés de Berne et de Zurich, et protection particulière du roi de France⁵⁰.

En affirmant la volonté et les moyens de défense des Genevois, les auteurs du mémoire ne vont pas cependant jusqu'à la provocation. Ils ménagent par-dessus tout le gouvernement du duc de Savoie, qui s'était si fort irrité de la publication de l'ouvrage de Spon. Ils s'abstiennent de mentionner les hostilités qui se sont déroulées entre les deux Etats; ils ne

soufflent mot de l'Escalade, de crainte de porter ombrage au sourcilleux voisin par l'évocation de cette défaite savoyarde: parlant de l'année 1603, les deux auteurs disent simplement que Genève «avoit une facheuse affaire sur les bras». Mais on ménage encore plus le roi Très-Chrétien: alors même que les protestants français affluent, chassés par la Révocation de l'Edit de Nantes, le mémoire ne fait aucune mention du refuge religieux; si les étrangers viennent à Genève en grand nombre, c'est que la situation y est belle et agréable, qu'on y jouit d'un grand repos, que l'on n'y a point vu de maladie contagieuse depuis plus de cinquante ans, et qu'on peut y recevoir un excellent enseignement. Quant à Louis XIV, il est présenté comme le protecteur particulier de Genève. L'installation du résident de France à Genève, acte de tyrannie dont le premier effet fut la réintroduction du culte catholique dans la ville de Calvin, est considérée ici comme un signe de bienveillance spéciale⁵¹.

C'est sans doute par ce souci de prudence politique que Jean-Robert Chouet et Vincent Minutoli ont évité de répondre à certaines questions du P. Vincent Coronelli. Celui-ci avait demandé notamment quelles étaient les familles les plus distinguées de Genève. Volontairement ou non, les deux professeurs ne donnent aucun nom. En effet, une telle question était peut-être adaptée à un gouvernement comme celui de Venise, où les familles nobles se distinguaient des autres de manière visible et consciente. A Genève, on n'était pas, ou du moins pas encore, conscient de cette différence, et on ne pouvait citer de noms sans faire des envieux et sans que certains lignages se sentissent exclus. Quelques années plus tard, en 1726, Messieurs de Berne interdiront de même la publication, dans le «Moréri de Bâle», soit le *Neu-vermehrtes Historisch- und Geographisches Allgemeines Lexicon* de Jacob-Christophe Iselin, des généalogies bernoises qui lui étaient destinées⁵², et pourtant la distinction entre les familles «aptés au gouvernement» (*regimentsfähig*) et les autres y était officielle. Ce n'est pas là le moindre paradoxe de ces républiques suisses d'Ancien Régime qui, tout en pratiquant une oligarchie



Le plan de Genève du P. Vincent Coronelli, publié dans ses *Città, fortezze, isole e porti principali dell'Europa*. (1689). BPU, Est. 39 P 19.

de fait, se montraient extérieurement démocratiques, voire égalitaires. Mais seuls les étrangers, et peut-être les Messieurs eux-mêmes, s'y laissaient tromper.

Telle est donc cette image officielle de Genève qu'ont élaborée Jean-Robert Chouet et Vincent Minutoli: en politique, une petite république constamment sur la défensive, mais sûre de ses droits, qui, tenant passionnément à sa liberté, renforce ses remparts, et se cache derrière ses puissants alliés. Ce souci constant explique la médiocrité du matériel historique fourni à Coronelli. En revanche, la description géographique et physique, donnée par un esprit novateur à plus d'un égard, renouvelle dans une large mesure la connaissance du territoire genevois et du lac Léman.

Cet intéressant travail ne parvint sans doute jamais au franciscain vénitien auquel il était destiné. Du moins, tout se passe comme si

Coronelli ne l'avait jamais reçu. *L'Atlante Veneto* parut en 13 volumes in folio entre 1690 et 1698. Les volumes VI à VIII, intitulés *Teatro delle Città*, étaient consacrés aux plans des villes et contenaient certes un plan de Genève⁵³, mais sans aucun commentaire. En outre, le plan, qui désigne exactement les parties des fortifications qui n'étaient pas encore achevées, n'était certainement pas patronné par le gouvernement genevois.

Le seul texte tant soit peu développé sur Genève qui figure dans l'œuvre du P. Vincent Coronelli, se trouve dans un autre livre, intitulé *Lombardia*, paru en 1706 à Turin⁵⁴. En 13 lignes, Coronelli y décrit Genève d'après les commentaires fournis par l'Atlas de Blaeu. Il donne une carte du Léman assez déformée, qui n'a aucun rapport avec celle de Jacques Goulart, deux plans de Genève indiquant les projets d'ouvrages fortifiés et une vue très schématique de Genève prise du sud.

Mais rien de cela n'a de parenté avec le mémoire de Jean-Robert Chouet et Vincent Minutoli, qui est resté, sinon inconnu, du moins inédit jusqu'à nos jours.

L'édition qui en est donnée ici reproduit intégralement le manuscrit des Archives d'Etat de Genève, désigné par la lettre *A*, et donne dans les notes introduites par des lettres les principales variantes du manuscrit de M. Henzi, désigné par la lettre *B*. Quant aux manchettes du manuscrit *B*, elles sont réintroduites dans le texte, entre parenthèses carrées, et placées en tête des paragraphes auxquels elles se rapportent.

Le questionnaire du P. Coronelli est également édité d'après le manuscrit des Archives d'Etat, avec, dans les notes, les variantes les

plus importantes du manuscrit de la Bibliothèque publique, désigné par la lettre *C*.

Les principes de transcription sont les suivants: l'orthographe du manuscrit *A* est reproduite intégralement. L'usage moderne est cependant rétabli pour le *u* et le *v*, le *i* et le *j*, le *a* et le *à*, le *ou* et le *où*, les terminaisons de la 3^e personne du singulier à l'imparfait du subjonctif, les traits d'union, les apostrophes, la ponctuation et les majuscules. En outre, les *e* en syllabe finale accentuée sont pourvus d'un accent aigu ou grave.

Les notes explicatives, introduites par des numéros, se bornent à indiquer les sources et les textes parallèles des différents passages du mémoire, et expliquent brièvement les détails techniques qu'il aborde.

¹ Archives d'Etat de Genève (citées: A.E.G.), R.C. 184, f^o 146 r^o.

² Sur le P. Vincent Coronelli, voir en particulier L. CICCITTO, «Il P. Vincenzo Coronelli, Min. Conv.», dans *Miscellanea francescana. Rivista di scienze teologiche e di studi francescani*, t. 16, 1915, pp. 158-175; R. ALMAGIÀ, art. «Coronelli», dans *Enciclopedia Italiana*, t. 11, 1931, p. 455; ERMANNIO ARMAO, *Vincenzo Coronelli. Cenni sull'uomo e la sua vita. Catalogo ragionato delle sue opere. Lettere, Fonti bibliografiche, Indici*, Firenze, 1944, xi + 326 p.; CLARA MESSI, *P. M^o Vincenzo Coronelli dei Frati Minori Conventuali (1650-1950)*, Padova, Centro di Studi Coronelliani, [1950], 40 p.; ERMANNIO ARMAO, art. «Coronelli», dans *Enciclopedia Cattolica*, t. 4, Città del Vaticano, 1950, pp. 585-586; surtout les mélanges intitulés «Il P. Vincenzo Coronelli dei Frati Minori Conventuali, 1650-1718, nel III, centenario della nascita», dans *Miscellanea francescana ...*, t. 51, Roma, 1951, pp. 63-558 (et à part), contenant en particulier (pp. 533-550): GIOVANNI ODOARDI, «Bibliografia coronelliana del III. centenario»; complément bibliographique par ERMANNIO ARMAO, *Il «Catalogo degli autori» di Vincenzo Coronelli. Una bibliografia geografica del '600*, Firenze, 1957, pp. 53-62.

³ La désignation abrégée «P. M. Vincenzo Coronelli», résolue par quelques auteurs en «Padre Marco Vincenzo Coronelli», doit se lire en réalité «Padre Maestro Vincenzo Coronelli» (Cl. MESSI, *op. cit.*, p. 6).

⁴ P. LORENZO DI FONZO, «La produzione letteraria del P. Vincenzo Coronelli, O.F.M. Conv. (1650-1718)», dans *Miscellanea francescana*, t. 51, 1951, pp. 401-532.

⁵ Sur l'*Atlante Veneto*, voir ERMANNIO ARMAO, *Vincenzo Coronelli. Cenni sull'uomo e la sua vita...*, Firenze, 1944, pp. 96 et suiv.; FRANCESCO BONASERA, «Vincenzo Coronelli geografo, cartografo, costruttore di Globi», dans *Miscellanea francescana*, t. 51, 1951, pp. 102-109.

⁶ Mentions de cette enquête par ANTONIO SARTORI, «Regesto Coronelliano», *ibid.*, pp. 295-297.

⁷ 1. A.E.G., P.H. Suppl. 203, dernier folio; 2. Bibliothèque publique et universitaire de Genève (B.P.U.) ms.

fr. 601, f^o 32. Texte publié ci-dessous, p. 212 d'après le manuscrit des A.E.G.

⁸ A.E.G., R.C. 184, f^o 146 r^o.

⁹ Description rééditée avec un autre texte datant de 1637, du même auteur, mais différent, par EUGÈNE RITTER, «La République de Genève d'après Pierre Davity», dans: *Bulletin de l'Institut national genevois (B.I.G.)*, t. 34, 1897, pp. 293-320.

¹⁰ *Huitième volume de la Géographie Blaviane, contenant la seconde partie du quatorzième livre, et le XV. de l'Europe*, Amsterdam, chez Jean Blaeu, 1663, pp. 765-767.

¹¹ A.E.G., R.C. 169, p. 388 (19 octobre 1669); C.L. 43, 26 octobre 1669, deux brouillons de lettres du Conseil aux bourgmaitres et échevins de la ville d'Amsterdam et au libraire Blaeu; mais le plan cavalier publié par Jean Blaeu, reproduit et commenté par ETIENNE CLOUZOT, *Anciens plans de Genève, XV^e-XVIII^e siècles*, Genève, 1938, pl. V et pp. 39-41 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, (M.D.G.)*, série in-4^o, t. VI), plein de détails fantaisistes, n'est manifestement pas celui que promettait le Conseil, mais une œuvre d'imagination exécutée d'après la vue de Chastillon dessinée en 1595 et gravée en 1640.

¹² R.C. t. 171, f^o 144 r^o, t. 172, pp. 30, 417-419, 419-420, 420-421. Sur Samuel Chappuzeau (1625-1701), voir l'article de M. JEAN-DANIEL CANDIAUX, dans le *Dizionario critico della letteratura francese*, Torino, 1972, vol. I, pp. 229-231, et la bibliographie de cet article.

¹³ A.E.G., R.C. 132, f^o 108 v^o (17 mai 1633); f^o 109 v^o (20 mai 1633); f^o 110 v^o (21 mai 1633); cf. PAUL-E. MARTIN, «Deux chroniqueurs genevois du XVI^e et du XVII^e siècle...», dans: *Bull. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (cité: *B.H.G.*), t. VI, 1933-1938, pp. 223-240, et PAUL-F. GEISENDORF, *Les annalistes genevois du début du dix-septième siècle: Savion, Piaget, Perrin...*, Genève, 1942, pp. 213 et suiv. (*M.D.G.*, t. 37).

¹⁴ A.E.G., R.C. 139, f^o 59 v^o-60 r^o (22 avril 1640).

¹⁵ Lettre de Bernard Budé de Vêrace à Samuel Guichenon, Boisy, 26 juillet 1647, éd. JULES BAUX, dans: *Rev. de*

la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, t. IV, 1875, p. 291.

¹⁶ A.E.G., R.C. 147, pp. 363-364 (13 septembre 1648) et p. 437 (18 novembre 1648); cf. P.-F. GEISENDORF, *op. cit.*, p. 176.

¹⁷ A.E.G., R.C. 166, f^o 156 (29 août 1666) et f^o 222 r^o (23 octobre 1666).

¹⁸ A.E.G., R.C. 176, p. 263 (22 juillet 1676).

¹⁹ A.E.G., R.C. 185, f^o 27 v^o (21 février 1685), 33 v^o (7 mars 1685); C.L. 51, f^o 120 (9 mars 1685).

²⁰ A.E.G., R.C. 185, f^o 51 r^o (7 avril 1685), 55 r^o (13 avril 1685) et 56 (17 avril 1685). Voir aussi P.H. 3757, lettre de Frédéric Spanheim, Leyde, 26 mars/5 avril 1685, et P.H. 3767, lettres et papiers de Gregorio Leti relatifs à cette affaire.

²¹ A.E.G., R.C. 189, pp. 307-308 (24 juillet 1689).

²² A.E.G., R.C., t. 179, p. 368.

²³ R.C., t. 181, p. 126 (12 avril 1681).

²⁴ Né en 1639, mort en 1709. Voir sur lui l'article de M. JEAN-DANIEL CANDAU dans le *Dizionario critico della letteratura francese*, Torino, 1972, vol. II, pp. 803-804.

²⁵ Cf. ELISABETH LABROUSSE, «Pierre Bayle et ses correspondants genevois», dans *B.H.G.*, t. XIV, 1972, pp. 139-159.

²⁶ *Vie de Jean-Robert Chouet, professeur et magistrat genevois (1642-1731)*, Genève, 1899.

²⁷ *Histoire de l'Académie de Genève: l'Académie de Calvin, 1559-1798*, Genève, 1900, pp. 406-418, 475-504; voir aussi le résumé et les commentaires qu'en a fait PAUL-F. GEISENDORF, *L'Université de Genève, 1559-1959*, Genève, 1959, pp. 107 et suiv.

²⁸ «Tradition et innovation. Jean-Robert Chouet et l'introduction du cartésianisme à l'Académie de Genève», dans *B.H.G.*, t. XV, 2^e livraison, 1973, pp. 125-153.

²⁹ A.E.G., R.C. 185, f^{os} 111 v^o-112 r^o.

³⁰ A.E.G., P.H. 383; il s'agit de l'acte de fondation, par le cardinal de Brogny, du collège des Macchabées, du 23 mars 1406. La chapelle elle-même existait déjà auparavant, puisqu'elle est citée dans un acte en faveur du Chapitre du 6 avril 1405 (Titres et droits, Chapitre, Rouleau n^o 414).

³¹ ANTONIO SARTORI, «Regesto Coronelliano», dans: *Miscellanea francescana*, t. 51, 1951, p. 300.

³² A.E.G., R.C. 187, f^o 51 v^o (25 février 1687).

³³ *Ibid.*

³⁴ R.C. 187, f^o 86 r^o (20 avril 1687).

³⁵ *Ibid.*

³⁶ A.E.G., P.H. Suppl. 203: un cahier de 16 folios de papier paginés mesurant 175 mm de large sur 250 mm de haut, intitulé: *Mémoires touchant la République de Genève pour servir à l'Atlas du P. Coronelli*; cf. ÉTIENNE CLOUZOT, «Essai sur la cartographie du Léman. La carte de J. C. Fatio de Duillier (1685-1720)», dans *Genava*, t. 12, 1934, p. 252.

³⁷ Un cahier dérelié de 42 folios de papier sans numérotation mesurant 173 mm de large sur 235 mm de haut, portant le même titre que le ms. des A.E.G.

³⁸ Les calculs ont été faits à Duillier (ci-dessous, p. 213).

³⁹ Cf. ÉTIENNE CLOUZOT, «Essai sur la cartographie du Léman: la carte de Jacques Goulart, 1605», dans *Genava*, t. 11, 1933, pp. 171-187, particulièrement pp. 172-174.

⁴⁰ Cf. ÉTIENNE CLOUZOT, «Essai sur la cartographie du Léman: la carte de J. C. Fatio de Duillier, 1685-1720», dans *Genava*, t. 12, 1934, pp. 195-254, particulièrement p. 252.

⁴¹ Nous reproduisons ci-dessous la carte de Jacques Goulart, intitulée *Lacus Lemanni Locorumque circumjacentium accuratissima descriptio*, tirée de la *Géographie Blaviane*, t. 8, Amsterdam, 1663, p. 763, afin de rendre compréhensible la liste des corrections. Quant à la carte de Jean-Christophe Fatio de Duillier, on peut la connaître dans une certaine mesure par le dessin d'Antoine Chopy publié dans l'*Histoire de Genève* de JACOB SPON, éd. rectifiée et augmentée d'amples notes, Genève, 1730, t. I.

⁴² Ci-dessous, p. 221.

⁴³ Celle de MAXIMILIEN MISSON, parue dans son *Nouveau voyage d'Italie fait en l'année 1688*, La Haye, 1691, t. 2, p. 307, et republiée par M. JEAN-DANIEL CANDAU dans ses *Voyageurs européens à la découverte de Genève, 1685-1792*, Genève (1966), pp. 13-17, qui lui est postérieure de quelques années, en est peut-être inspirée: Misson en effet avait rencontré plusieurs professeurs de l'Académie lors de son passage à Genève en 1688.

⁴⁴ Ci-dessous, p. 214.

⁴⁵ Ci-dessous, pp. 217-218.

⁴⁶ M. HEYD, art. cit., dans *B.H.G.*, t. XV, 2^e livraison, 1973, pp. 141-153.

⁴⁷ Ci-dessous, p. 225.

⁴⁸ Ci-dessous, pp. 229-234.

⁴⁹ Ci-dessous, pp. 222-225.

⁵⁰ Ci-dessous, pp. 228-229.

⁵¹ Ci-dessous, p. 229 et note 76.

⁵² Voir notre article «Messieurs de Berne et l'histoire des évêques de Lausanne au XVIII^e siècle» dans *Revue historique vaudoise*, t. 83, 1975, pp. 192-193.

⁵³ Publié d'après un autre recueil de Coronelli par ÉTIENNE CLOUZOT, *Anciens plans de Genève, XV^e-XVIII^e siècles*, Genève, 1938, pp. 42-44. Sur le *Teatro delle Città* de Vincent Coronelli, voir E. ARMAO, *Vincenzo Coronelli. Cenni sull'uomo e la sua vita*, Firenze, 1944, pp. 114-116.

⁵⁴ VINCENZO CORONELLI, *Lombardia, ch'abbraccia gli Stati de' Duché di Savoia, Mantova, Parma e Modona e del Milanese*, Torino, 1706, f^o 30 v^o, 35, 36 et 37; sur cet ouvrage, et le *Teatro della Guerra* dont il fait partie, voir E. ARMAO, *Vincenzo Coronelli...*, Firenze, 1944, pp. 135-169 et particulièrement pp. 152-153.

Mémoire du P. Coronelli^a

On desire sçavoir combien le territoire de la ville de Geneve a de tour, combien elle a de long et de large.

Quels sont et combien elle a de châteaux, forteresses, terres, villages, ses fiefs, ses principautés, celles qu'on y a jointes et celles qu'on en a démembrées, comment, quand et pourquoy.

Leurs noms en latin et en langue vulgaire, le nombre de ses habitans, ses anciens confins et modernes, les noms et le temps des auteurs qui en ont écrit^b.

L'origine et grandeur des fleuves, passages, ponts, et comment ils sont navigables, les fontaines, bains et leurs vertus.

Les torrens et les lieux où ils passent, et d'où ils ont leurs sources et où ils se dégorgent.

Les montagnes, mines et petites collines, les distances qu'il y a des unes aux autres, et particulièrement leur distance de la ville de Geneve, et l'éloignement de la ville de Geneve de quatre autres villes et lieux plus remarquables qui lui sont plus proches, y ajoutant l'élevation du Pole, les degrés et minute, et que l'observation s'en fasse par une personne capable.

Le temps de sa fondation et le nom de son fondateur, son circuit, sa figure, ses revenus publics, les principaux trafics qui s'y font, et ce qui croit en son territoire, combien de troupes entretenues; le nom, la qualité et autorité des magistrats.

Les noms des académies, le temps, et par qui elles ont été fondées, les familles nobles, quelles sont les nouvelles et les vieilles, et

celles qui sont éteintes; les personnes illustres, le dessein et la description du blason de laditte ville.

On desire tout cela avec beaucoup de clarté et avec une grande exactitude, pour faire une carte juste du territoire de la ville de Geneve.

Et si l'on en trouve quelque'une d'imprimée ou écrite, on prie de les envoyer, ou quelque copie, au Pere Coronelli, mineur conventuel à Chamberi au couvent de St-François, il y aura là quelqu'un qui les recevra en son absence, avec les remarques des fautes et erreurs qu'il y aura.

Et s'il y a quelqu'un^c qui ait une connoissance géographique de quelque autre territoire outre le susdit^d, quand ce seroit hors de l'Europe, et qui voulût faire du bien à l'ouvrage qu'on desire faire pour l'utilité publique (en faisant quelque charte de quelque lieu particulier avec leurs notices), on leur rendra justice en les citant^e pour auteurs. C'est pourquoy on prie de faire sçavoir le nom et la demeure de ceux qui y auront travaillé.

Et ceux qui n'auront pas la commodité d'envoyer toutes les particularités et les informations comme on les demande cy-dessus, on les prie de les envoyer en la forme la plus exacte qu'ils pourront, afin qu'on les puisse collationer avec d'autres memoires que l'on a ramassés.

On prie encore d'envoyer la description du lac, sa longueur, sa largeur et sa circonference, sa navigation, et en general toutes les autres informations qui ne sont point préjudiciables au gouvernement de la ville.

^a *Le ms C est intitulé*: Le S^r Coronelli aux magistrats de Genève.

^b *Le ms C porte*: ...qui en ont écrit d'entr'eux

^c *Le ms C porte*: Et s'il y a quelque personne...

^d *Le ms C porte*: outre le susdit

^e *Le ms C porte*: en les publiant et les citant

Mémoires touchant la République de Genève, pour servir à l'atlas du P. Coronelli

Pour satisfaire au desir du P.^a Coronelli, on fera premierement la description de la ville de Geneve, telle qu'il la demande: en parlant de sa situation, de son territoire, de son antiquité, de ses habitans, de sa religion, de son gouvernement, etc. En second lieu, on y inserera quelques reflexions sur son lac, et sur ses principales rivieres. Enfin on corrigera le mieux qu'il sera possible les erreurs qui se trouvent dans la carte particuliere que Jaques Goulart en a faite autres fois. Mais on n'imitera pas la plus part des auteurs, et entr'autres celui du *Grand Atlas*, non plus que Davity dans son *Monde*, qui, soit pour flater Geneve, soit pour luy nuire, ont rempli leurs livres de cent choses, qui sont fausses, ou en elles-mêmes, ou dans le tour qu'ils leur ont donné, et de cent particularités puérides, qu'il est peu important que le monde sçache. Au contraire, on promet de ne rien^b rapporter icy que les choses les plus considerables, et de n'en parler qu'avec toute l'exactitude et la sincerité possibles.

Description de Geneve et de son país.

[Nom de Geneve.]

Le veritable nom de cette ville est Geneve: c'est celui que les anciens auteurs luy donnent, *Geneua*. Il est vray que depuis le huitième siècle du christianisme ou environ, ce nom latin reçut quelque changement: Geneve fut apelé *Gebenna*, et ses habitans *Gebennenses*: mais il y a plus de cent cinquante ans qu'on a remis en usage son ancien nom, et qu'elle n'est point autrement appellée que Geneve¹.

[Sa situation.]

La plus part des geographes placent Geneve sous le 45^e degré et 45 minutes de latitude, et sous le 28. degré de longitude, en supposant

le premier meridien dans les Isles Canaries; et selon eux la difference de longitude de Geneve à Paris est de 4 degrés 30 minutes. Cependant on a trouvé, en se servant d'exellens instrumens, que la hauteur de Geneve est de 46 degrés et à peu près d'onze minutes; et que sa difference de longitude d'avec Paris, comme il a été verifié par l'observation d'une eclipse de soleil, n'est que de 3 degrés et 10 minutes, pourveu que le calcul qui en a été fait à Paris par Mr Cassini ait été bien exact. Ces observations ont été faites à Duillier, qui est un village de Suisse éloigné de Geneve d'environ cinq minutes vers l'Orient, et de 13 vers le Septentrion, comme on peut voir sur la carte manuscrite du lac Léman^{c 2}.

[Les villes voisines.]

Les plus considerables villes qui soient dans le voisinage de Geneve sont Besançon, qui en est à 20 lieuës, au Nord, dans la Franche-Comté /2/ de Bourgogne; Bourg, à 15 lieuës à l'Ouëst dans la Bresse; Lyon, à 22 au Sud-Ouest; Anneci à 6 et Chamberi à 12, toutes deux au Sud dans la Savoye; et Lausanne à dix au Nord-Est dans le Pays de Vaud, qui appartient au canton de Berne.

[Valeur des lieuës.]

Au reste les lieuës du pays, dont on se sert dans ces memoires, tiennent le millieu entre celles de France et celles d'Allemagne: elles sont telles qu'un homme de cheval employe une heure à en faire une; et un degré peut en valoir dix-neuf ou environ³.

^a Ms B: R.P.

^b Ms B: de ne rapporter

^c Ms A, note marginale, d'une main inconnue: NB. J'ay vu un m[emoire] du même auteur où il dit que le lac est entre le 24° 10' de long[itude] et le 25°. En ce cas, la difference avec Paris seroit 4° 10' et non 3° 10'. Le ms B ne porte pas cette note.

[Les bornes de Geneve.]

Geneve est située précisément à cette extrémité du lac Lemman d'où le Rhosne sort, de sorte qu'avec son territoire, elle a pour bornes au Septentrion ce même lac et le Pays de Vaud; au Couchant le balliage de Gex, qui appartient à la France; au Midi et au Levant la Savoye.

[L'étendue de son païs.]

On voit par ces limites, que le pays qui dépend de la ville de Geneve est de très petite étendue: il ne contient que quelques lieux tant en longueur qu'en largeur, comme il paroît par la carte; et même plusieurs de ses villages se trouvent enclavés, ou dans la Savoye, ou dans la Suisse, ou dans la France. La République y établit des juges, pour rendre la justice en son nom, qu'on appelle^d chastelains.

Il faut prendre garde de ne pas confondre le territoire de Geneve avec le pays du Genevois. Le Genevois est un comté qui est dans le voisinage de cette ville, mais qui aujourd'hui n'en dépend point: il appartient aux ducs de Savoye, qui l'ont acquis autrefois des anciens comtes du Genevois; on le nomme en latin *Gebennesium*, d'où vient que ces comtes s'appeloient *Comites Gebennesii*, comtes du Genevois, et non *comites Gebennenses*, comme on disoit toujours *episcopi Gebennenses*, evesques de Geneve⁴. Le comté du Genevois étoit anciennement un fief de l'Eglise de Geneve; et les comtes qui le possédoient en faisoient hommage à son evesque. Les comtes mêmes de Savoye, après qu'ils en furent devenus les maîtres, en recevoient l'investiture de ce même evesque. En 1404, la comtesse Blanche, qui étoit de la maison du Genevois, et Amedée 8, comte de Savoye, qui trois ans auparavant avoit acheté d'Oddo de Villars le Genevois, disputoient entr'eux ce comté; ils en demandèrent l'un et l'autre l'investiture à Guillaume de Lornay, evesque de Geneve, qui la leur refusa, jusques à ce que leur différent fût réglé; mais l'année suivante 1405, le procès ayant été terminé en faveur d'Amedée, ce prince vint au mois d'octobre à Geneve, où

^d *Ms B*: et qu'on appelle

il receut de l'evesque l'investiture qu'il demandoit, et luy fit hommage du Genevois devant le grand autel de l'église cathedrale de St-Pierre, de la même maniere que faisoient auparavant les comtes du Genevois: *Dominus comes* (dit l'acte qui en fut passé alors) *tanquam comes Gebennesii, gratis, scienter et sponte, mature deliberatione praehabita consilii, homagium et fidelitatem fecit, ad quod et quam, ac sub eisdem modo et forma duntaxat, quibus domini comites |3| Gebennesii fecerunt et tenebantur eidem domino episcopo et ejus ecclesiae, positis manibus dicti domini comitis inter manus dicti domini episcopi, oris osculo interveniente. Promittens ipse dominus comes, tanquam comes Gebennesii, pro se et suis, per juramentum suum corporaliter prestitum supra sancta Dei Evangelia, ac sub obligatione bonorum suorum, esse fidelis dicto episcopo et suae ecclesiae etc. 5.*

[Les saisons y sont irregulieres, mais l'air y est sain.]

Ce pays^e étant presque également éloigné du Pole et de la ligne equinoctiale, l'air y devroit être fort temperé; mais le lac et les montagnes voisines sont cause que les saisons y sont plus irregulieres qu'en d'autres pays qui sont ou sous le même climat, ou plus avancés vers le Septentrion. Car en esté les vapeurs qui s'élevent du lac en grande abondance, se trouvant pressées entre les montagnes, et étant échauffées en même temps par le soleil, excitent quelques fois une chaleur insupportable, qui n'est moderée que par les vents ou par les pluyes. Et en hyver ces mêmes vapeurs étant comme gelées, causent un froid fort incommode, surtout lorsqu'elles sont agitées par quelque vent. Celuy de Nord y est fort frequent: il souffle quelques fois avec une telle impetuosité, que non seulement les tuiles dont les maisons sont couvertes, mais même plusieurs cheminées en sont abbatuës. En échange l'air y est fort sain; et il y a de l'apparence que ces mêmes vents contribuent beaucoup à le rendre tel⁶.

[Sa fertilité.]

Le pays est aussi assés fertile: il produit de bon bled et de bon vin; toutes les sortes de

Ms B: Le païs

fruits que l'on voit communément en Europe; quantité de bétail, de gibier et de volaille: les chappons surtout y sont excellens; on croit qu'ils sont plus délicats que ceux du Mans, qui sont si fort estimés⁷. Il faut cependant avouer que si l'on considère ce pays par rapport à quelques provinces de France, on le trouvera moins fertile qu'elles: soit que cela vienne de la nature du terroir, ou de l'irrégularité des saisons. On peut ajouter que le lac et les montagnes, qui occupent une vaste étendue, empêchent qu'on n'y voye la même abondance qu'on y verroit si tout cet espace n'étoit occupé que par des terres labourables.

[Le lac de Geneve, son nom.]

Ce lac^f est connu sous deux differens noms: on l'appelle indifferemment le lac Lemane et le lac de Geneve. On ne sçauroit dire d'où il prend le premier: car ce que quelques auteurs des derniers temps ont avancé, que Lemannus, fils de Paris, se retira en ces pays après la ruine de Troie, qu'il bâtit la ville de Geneve, et qu'il donna son nom au lac, sent trop la fable pour s'y arrêter; outre qu'il ne paroît pas même par l'histoire, que Paris ait eu de fils qui s'appellât Lemannus⁸. Mais il a été nommé de tout temps lac de Geneve, parce que Geneve est la plus considerable de toutes les villes qui sont sur ses costes; et parce encore que ce lac luy fut donné autrefois par les Romains, comme nous dirons.

[Les villes qui sont sur ses bords.]

Il est sans doute le plus grand et le plus beau de tous les lacs de l'Europe. Ses eaux sont fort transparentes et fort vives, et ses bords sont /4/ ornés d'un très agreable paysage et de plusieurs jolies villes: car outre Geneve, il y a au Septentrion Coppet, Nion, Rolle, Morges, Lausanne, Lutry, Cully, Vevay et Villeneuve, qui toutes dépendent du canton de Berne; et au Midi St-Gingo, qui est dans le Valais, Evian, Thonon, Yvoire et Hermance, qui appartiennent à la Savoie.

[Son étendue et sa profondeur.]

On voit par la carte de ce lac qu'il s'étend d'abord de Geneve jusques à Nion comme du

Midi au Septentrion, et que de là il se détourne en s'élargissant vers l'Orient jusques à Villeneuve, de sorte qu'on peut facilement juger par là de sa longueur. Car on conte de Geneve à Villeneuve, quand on fait ce chemin par terre du côté de la Suisse, environ dix-huit lieues; et quand on le fait par la Savoie, on en conte treize à quatorze. Sa profondeur n'est pas égale partout: elle n'est pas fort grande près de Geneve, mais dans sa partie la plus large, elle est très considerable; jusques là qu'on croit par tradition qu'en quelques endroits, vis-à-vis les costes du Valais et de la Savoie, on n'en a pu trouver le fonds en se servant d'une sonde de 500 brasses⁹.

[Les rivières qu'il reçoit.]

Il reçoit dans son sein plusieurs rivières, qui ont leurs sources dans les montagnes voisines: car outre le Rhosne, dont nous parlerons dans la suite, et qui sans doute est la plus considerable, celles qui y entrent du côté du Septentrion sont le Vengeron, la Versoi, le Boiron, l'Asse, la Promentouse, la Dullive, l'Aubonne, le Veiron, la Venoge, et la Vevaise; et du côté du Midi l'Hermance, le Foron, la Dranse entre Ripaille et Evian, et la Mourge, qui passe dans St-Gingo et separe la Savoie du Valais.

[Ses poissons.]

Il y a dans ce lac plusieurs sortes de très bons poissons, et en grande quantité. La truite est le plus estimé de tous: les plus grosses et les meilleures se pêchent dans Geneve, d'où on en transporte à Chamberi, à Turin, à Lyon et en plusieurs autres lieux éloignés; on en trouve qui sont d'une grosseur surprenante, et qui pesent jusques à cinquante livres; mais celles qui sont du poids de 20 à 30 livres sont fort communes. On fait aussi beaucoup de cas de l'homme chevalier, qui est très délicat; on en voit qui pesent 15 à 20 livres; du brochet, dont les plus gros sont à peu près du même poids; de la perche, de la carpe, de la tanche, de l'ombre, de la ferra, de la moutéle ou de la lote¹⁰. Les autres, qui sont le chavaine, le vangeron¹¹, la roffe¹², le cormontan¹³, le

Ms B: Le lac

rongeon¹⁴, le gougeon, la dormille¹⁵, le séchot¹⁶, etc., sont moins considerables, ou à cause de leur petitesse, ou parce qu'ils ne sont point si bons que les autres¹⁷.

[Sa navigation.]

On peut aisément concevoir que le lac de Geneve, estant aussi étendu et aussi profond qu'il est, doit être d'un grand secours à cette ville-là, et même à tout le pays, par le moyen de la navigation, qui y est aisée: car il se fait très peu de naufrages, et il n'y a guerre d'endroits où l'on ne puisse prendre terre avec de petis bateaux; et ce /5/ n'est qu'en hyver, lorsque le lac se trouve fort bas autour du port de Geneve, qu'on est obligé, pour y faire entrer les barques qui sont un peu considerables, de leur ôter une partie de leur charge. On y voit des bâtimens de diverse grandeur; mais, excepté quelques grosses barques, qui servent au commerce, et quelques galères, qui apartiennent aux Républiques de Berne et de Geneve, ils sont tous quarrés et plats par le dessous; ce qui, avec l'ignorance des matelots, est cause qu'on ne sçait presque ce que c'est que d'aller de bouline, qu'on a de la peine à profiter du vent contraire, et même du vent de quartier, et qu'on ne se sert de la voile que dans un vent arriere ou largue. On pourroit bien mettre en usage sur ce lac les bateaux ronds, comme sur mer, pour aller à tous vents, lorsqu'il n'y auroit pas de tempeste; mais ce qui fait qu'on ne s'en sert pas, et qu'on leur préfere ceux qui sont plats et quarrés, c'est qu'avec ceux-cy on prend facilement terre partout et en tout temps; ce qu'on ne pourroit pas facilement faire avec les autres; outre que dans les gros temps, les vagues sont hautes, courtes et serrées; de sorte que la navigation seroit alors plus dangereuse avec de petis bateaux ronds, qu'avec ceux qui sont quarrés et larges, puisque ces derniers sont bien plus aisément soulevés par la vague, et par consequent dégagés plus promptement de la surface de l'eau.

[Les singularités de ce lac. Il est plus enflé en esté qu'en hyver.]

On remarque dans ce lac quelques singularités, qui ne doivent pas être omises. Première-

ment ses eaux, contre ce qui arrive à presque tous les lacs et toutes les rivieres de la terre, sont beaucoup plus hautes en esté qu'en hyver. Mais la raison de cela est que les neiges, qui tombent en hyver sur les montagnes voisines, s'y conservent sans se fondre, jusques au commencement de l'été, et mêmes quelques fois assés avant dans cette saison; car il arrive de là que les rivieres qui descendent de ces montagnes doivent avoir peu d'eau en hyver, et qu'au contraire elles en doivent recevoir en esté, par les neiges qui se fondent, une grande abondance qu'elles portent avec elles dans le lac: aussi voit-on qu'il n'est jamais plus enflé qu'environ le mois de juillet¹⁸.

[Il ne gele jamais entierement.]

En second lieu, quoy que le froid soit très rude en hyver, et que presque toutes les rivieres, même les plus rapides comme le Rhosne, soient gelées dans l'Europe, on ne voit pourtant jamais ce lac glacé que sur ses bords; et on admira en 1684 comme une chose extraordinaire que la glace allât de Geneve jusques à la distance d'un quart de lieuë, car on n'avoit rien veu de semblable depuis l'année 1572, qu'elle /6/ s'étendit aussi jusques au village de Cologny; ce qui arriva parce que dans ces deux hyvers, le froid non seulement fut excessif, mais il dura très longtemps¹⁹. Quelques-uns croient que ce lac ne gele pas à cause de certaines sources tiedes qui sortent de son fonds; mais cela est fort incertain.

[Il a une espece de flux et reflux.]

Enfin plusieurs auteurs ont dit qu'il avoit son flux et reflux comme la mer, quoyque moins sensiblement: cependant, tout ce que l'on^h y remarque, c'est qu'en certaines saisons, surtout en esté, et à certaines heures du jour, ses eaux quelques fois haussent et baissent un peu, mais sans aucune regle; ce que l'on attribüë, ou à des neiges qui se fondent, ou à quelques pluyes qui tombent sur les montagnes voisines, ou à quelque vent, qui pousse et soutient les eaux contre les costes; car il est constant que ce flux n'a rien de regulier,

^g Ms B: On peut facilement

^h Ms B: tous ce qu'on

et qu'il n'a aucun rapport à la lune, comme celui de la mer ²⁰.

[La Pierre de Neiton, *olim lapis Neptuni*.]

On peut ajouter aux curiosités de ce lac ces deux pierres, que l'on y voit auprès de Geneve, et qui sont assés grosses pour paroître en tout temps par-dessus la surface de l'eau, quelque enflée qu'elle soit: parce que l'opinion commune est que l'une des deux seroit autrefois, lorsque Geneve étoit encore payenne, pour les sacrifices de Neptune, le dieu des eaux, car son nom, la Pierre de Neiton, qui semble venir de celui de Neptune, et la maniere dont elle est taillée et creusée dans sa partie superieure, fait croire qu'elle estoit destinée à cet usage ²¹.

[Erreurs du *Grand Atlas*.]

L'auteur du *Grand Atlas*, en parlant du lac Lemman, dit qu'il paroît quelques fois violemment agité, quoyque d'ailleurs l'air soit fort tranquille ²²; on ne sçait d'où il a pris cela, car il n'y a rien de plus contraire à l'experience. Il commet encore une autre faute très grossiere, lorsqu'il dit que les rivieres Elin, Egin, Vesp, Saltina, etc. viennent mêler leurs eaux avec celles de ce lac ²³: car elles se jettent dans le Rhosne avant que ce fleuve entre dans le lac.

[Le lac Lemman a esté donné à la ville de Geneve par les Romains.]

Au reste le lac Lemman fut donné anciennement à la ville de Geneve au nom des Romains par Lucius Julius Brocchus, qui exerçoit pour eux dans le pays plusieurs charges importantes. Les titres de cette donation subsistent encore aujourd'huy: ils sont gravés sur le marbre, et on les voit dans la maison d'un des syndics de la ville, dans la ruë qu'on appelle des Chanoines. Les lecteurs ne seront peut-être pas fâchés qu'on en rapporte icy les caractères; ils sont tels:

L. IVL. P. F. VOL. BROCCIVS VAL.
BASSVS PRAEF. FABR. BIS TRIB.
MIL. LEG. VIII. AVGV. II. VIR IVR. D.
III. VIR LOC. P. P. AVGV. PONTIF. II. VIR
ET FLAMEN IN COL. EQVESTRE VIANIS
GENAVENSIBVS LACVVS DAT.

Mr. Spon dans son *Histoire de Geneve* les rend ainsi, sans abréviation: *Lucius Julius Publii Filius Voltiniâ tribu Brocchus Valerius* ou *Valerianus Bassus, Praefectus Fabrum, bis Tribunus [7] Militum Legionis Octavae Augustae, Duumvir Juri dicundo, Triumvir Locorum Publicorum persequendorum, Augur, Pontifex, Duumvir et Flamen in Colonia Equestre Vianis Genavensibus Lacuus dat* ⁱ ²⁴.

[Le Rhosne.]

Voilà ce que l'on peut dire de plus considerable touchant le lac Lemman; à quoy nous ajouterons quelques reflexions sur les deux principales rivieres qui passent à Geneve, ou du moins près de ses murailles, qui sont le Rhosne et l'Arve. Le Rhosne a sa source dans cette partie des Alpes qui separe la Suisse du pays des Grisons, et qu'on appelle le Mont St-Gotard; de là il prend son cours du Levant au Couchant, traverse le Vallay en recevant de coté et d'autre de petites rivieres, et va enfin confondre ses eaux avec celles du Lac de Geneve, où il se jette entre Villeneuve, qui est aux Bernois, et le Bouveret, qui appartient aux Valaisans, servant en cet endroit de limites à ces deux Estats.

[Les eaux se confonde[nt] avec celles du lac.]

Il est donc faux, quoique plusieurs historiens l'ayent escrit, que ce fleuve, sans mesler ses eaux avec celles du lac, le traverse selon toute sa longueur: cela est contraire aux sens ^k et à la raison: car la veüe n'aperçoit rien de semblable; et on ne sçauroit concevoir qu'une riviere aussi médiocre qu'est le Rhosne lorsqu'il entre dans le lac Lemman puisse courir au travers des eaux dormantes de ce lac l'espace de 12 à 15 lieuës, sans perdre son impetuosité et sans se mêler avec elles. Ce que l'on peut donc penser de plus raisonnable,

ⁱ *Le ms B ajoute*: Et en françois: Lucius Julius Brocchus Valerianus Bassus, fils de Publius et de la tribu Voltinie, intendant des ouvriers destinés pour les machines de guerre, mestre de camp par deux fois de la huitième legion auguste, un des deux magistrats établi pour juger les causes de droit, intendant des lieux et bastimens publics, augure, pontife, duumvir et prestre dans la colonie des Equestres, donne les lacs aux Genevois.

^j *Ms B*: plusieurs petites.

^k *Ms B*: et aux sens.

c'est que les eaux du lac, qui sont composées indifféremment de toutes les rivières qui y entrent, de la pluie qu'il reçoit de temps en temps et de plusieurs sources qui sortent de son fonds, se confondent entièrement dans un même bassin; mais comme ce bassin n'en peut contenir qu'une certaine quantité, et qu'elles ne cessent pourtant d'y entrer, c'est une nécessité qu'il s'en décharge par cet endroit où il y a le plus de pente, qui est près de la ville de Geneve, où par conséquent ces mêmes eaux composent un nouveau fleuve, auquel on donne le même nom de Rhosne, que porte la principale des rivières qui coulent dans le lac ²⁵.

[Son cours et sa rapidité.]

Le Rhosne, après avoir traversé Geneve, prend d'abord son cours vers le Sud-Ouest, et après plusieurs détours arrive à Lyon, d'où ensuite, allant assez directement contre le Midi, il va se jeter entre la Provence et le Bas Languedoc dans la mer Méditerranée. Il est si rapide partout que les batteaux ne sauraient aller contre son courant qu'avec beaucoup de temps et une peine extraordinaire.

[Il n'est pas navigable auprès de Geneve.]

Il ne commence à être navigable qu'à Seissel, petite ville à sept lieues de Geneve, parce qu'en plusieurs endroits il y a de gros cailloux qui embarrassent la navigation. Et même entre le fort de la Cluse et Seyssel, il passe sous des rochers entassés les uns sur les autres, qui le dérobent entièrement à la vue pendant l'espace d'environ /8/ cinquante pas. Il y a de l'apparence, comme la disposition du lieu le fait voir, que ces rocher[s] étoient autrefois placés de côté et d'autre sur les bords du Rhosne, mais que le temps ou quelque tremblement de terre les a fait précipiter sur les eaux de ce fleuve.

[L'Arve.]

L'Arve tire sa source des montagnes qui separent le Focigni, petite province de Savoye, d'avec la val d'Aoste, qui fait partie du Piémont. Elle passe à cinq cent pas des murailles de Geneve, et se jette près de là dans

le Rhosne; on la traverse dans¹ cet endroit-là sur un pont de bois soutenu de gros piliers de pierre; la République de Geneve, à qui ce pont appartient, y tient quelques soldats, qui font la garde jour et nuit. Cette rivière n'est point navigable, ce qui fait que plusieurs ne la regardent que comme un gros torrent; elle ne tarit pourtant jamais; et quelques fois elle se déborde d'une telle façon qu'elle inonde toutes les campagnes voisines. Ses eaux sont de couleur grise, parce que, roulant avec impetuosité, elles emportent avec elles beaucoup de sable; et, ce qui est plus considérable, elles charient aussi quantité de petites paillettes d'or, qui font croire que leur source passe par quelque mine d'où elles détachent quelques parties de ce métal^m; plusieurs paysans, qui habitent sur leursⁿ bords et sur ceux du Rhosne, s'occupent en hyver pour gagner leur vie à en tirer cet or.

[Les montagnes des environs de Geneve.]

Autour du lac et des rivières dont nous venons de parler, on voit quelques collines, qui sont très fertiles, et plusieurs hautes montagnes qui méritent quelque réflexion. Celle qu'on appelle la Montagne de Gex est la plus considérable, parce qu'elle est la plus haute de toutes, et qu'elle fait partie du fameux Mont Jura; elle est éloignée de deux lieues de Geneve dans l'endroit où elle en est le plus près, et elle va du Sud-Ouest au Nord ou Nord-Est ²⁶. Les montagnes de Salève, des Voirons et quelques autres du Chablais et du Vallais sont à l'Est et presque vis-à-vis de celles-là, de sorte que Geneve et son lac se trouvent entre deux; celle de Salève, qui est la plus proche de cette ville, en est pourtant éloignée d'une lieue. Le Mont de Sion, qui est la plus basse de toutes, et la montagne du^o Wache sont au Sud entre celle de Salève et celle de Gex, et éloignées l'une et l'autre de Geneve d'environ trois lieues. On découvre encore du côté du Levant, mais dans un plus grand éloignement, les montagnes du Focigni, dont il y en a quel-

¹ *Ms B*: en

^m *Ms B*: de métal

ⁿ *Ms B*: ses

^o *Ms B*: de

ques-unes de si hautes que leur cime demeure toute l'année couverte de neige; mais ce qu'elles ont de plus remarquable, c'est qu'elles font le commencement des Alpes, et qu'on en tire quantité de très beau cristal, qui est apporté à Geneve, où on en fait un grand commerce après qu'il y a été travaillé.

[Leur utilité.]

/9/ Celles de ces montagnes qui sont les plus voisines de Geneve luy sont d'une très grande utilité: car outre qu'elles sont comme un rempart naturel à cette ville et qu'on en tire le charbon, le bois et la chaux, qui sont employés pour le feu et pour les bastimens, il y a d'admirablement bons pasturages, où l'on p envoie pendant l'esté toutes les vaches de la plaine; ce qui fournit le pays non seulement de lait et de beurre, mais encore d'excellens fromages, dont on fait un assés grand négoce et en France et ailleurs. On y trouve aussi quantité de simples, qui sont en usage dans la medecine, et particulièrement ceux qu'on appelle herbes vulneraires, parce qu'elles ont de merveilleuses vertus pour la guerison des playes et pour chasser hors du corps le fer, le sang caillé, le pus et toutes les autres matieres étrangères: on en envoie, depuis quelques années, de tous côtés; car elles commencent à être en reputation par toute l'Europe.

[L'antiquité de Geneve.]

Tel est le país au milieu duquel Geneve est placé. Pour dire presentement quelque chose de la ville même, et pour commencer par son antiquité, nous remarquerons d'abord que son origine est entierement inconnuë. Jules Cesar, qui vivoit il y a plus de 1700 ans, en fait mention dans ses *Commentaires*, et il y a bien de l'apparence qu'elle subsistoit longtems auparavant, puisqu'il n'en parle point comme d'une ville nouvelle²⁷. Quoy qu'il en soit, ce premier empereur des Romains, étant proconsul des Gaules, eut avis que les Helvetiens, qui sont les Suisses, avoient fait dessein de se jeter dans ces provinces-là; ce qui l'engagea à venir au-devant d'eux jusques à Geneve pour leur fermer le passage, comme il

fit. On croit même qu'alors plusieurs particuliers de sa famille s'y établirent; ce qui donne lieu à cette conjecture, sont diverses inscriptions antiques, gravées sur le marbre, que l'on voit encore aujourd'huy dans cette ville (elles ont été raportées par Gruterus²⁸ et par Mr Spon²⁹), où il est parlé de plusieurs *Jules*.

[Elle a esté longtems sous la domination des Romains,]

Geneve étoit donc déjà soumise aus Romains dans le temps de Jules Cesar; et il est très vraisemblable qu'elle passa sous leur domination, lorsque, quelques années auparavant, ils subjuguèrent les Allobroges, dont elle étoit une des principales villes. Elle a été très longtems sous leur empire: car on voit encore des marbres dediés à Auguste, à Trajan, à Antonin, à Marc-Aurele et aux deux Trebonians. Il paroît par ces mêmes monumens que les Romains regardoient Geneve comme une de leurs colonies, et qu'ils y établissoient des duumvirs, et quelques fois des sextumvirs, pour rendre la justice, des intendans pour les batimens publics, des pontifes pour l'exercice de la religion; en un mot, tous les magistrats et tous les officiers que l'on voit ¶ dans leurs autre[s] provinces.

[et sous celle des anciens rois de Bourgogne.]

Mais l'Empire ayant été desolé dans le quatrième et cinquième /10/ siecles par les Barbares du Septentrion, Geneve tomba entre les mains des Bourguignons, dont le royaume commença à peu près en ce temps-là. Les rois de France ayant ensuite chassé ces usurpateurs, Charles Magne vint sur la fin du huitième siècle à Geneve, où il rétablit les affaires dans un meilleur ordre, en rendant à la ville ses droits et à l'Eglise ses privileges; il y laissa même une marque sensible de son affection, en faisant mettre au haut du frontispice de la principale Eglise sa statuë, qui y paroissoit encore dans le siècle passé³⁰. Cependant, peu de temps après, cette ville retomba sous la puissance du nouveau royaume de Bourgogne, dont Boson fut le premier

p Ms B: où on

¶ Ms B: voioit

roy³¹; mais ce royaume ayant pris fin dans l'onzième siècle, Geneve devint libre et ne fut plus gouverné dans la suite des temps que par ses syndics et par ses évêques³².

[Mais depuis, elle a toujours été considérée comme une ville impériale et libre.]

Les empereurs pourtant n'ont pas laissé de la considérer toujours comme une ville impériale. Frideric Barberousse fit une bulle en forme de pragmatique sanction, datée du mois de septembre 1162, contre le duc Bertold de Zeringhen et Amedée, comte du Genevois, qui prétendoient que Geneve dépendit d'eux, à cause du vicariat de l'Empire, qui avoit été donné au premier sur tout le país voisin, où ce prince déclare non seulement que le duc et le comte n'ont aucun droit sur cette ville, en leur imposant un éternel silence, mais même qu'il se dépouille pour luy et ses successeurs de toutes les prétentions qu'ils pouvoient y avoir, ne se réservant rien, sinon que lorsqu'ils passeroient en personne par Geneve, l'Eglise feroit pendant trois jours des prières solennelles pour la prospérité de l'Empire³³. Les empereurs suivans, et entr'autres Charles IV en 1367, Venceslaus en 1400 et Sigismond en 1420, ont donné plusieurs déclarations semblables, où quelques fois ils appellent Geneve «*Insigne Sacri Romani Imperii membrum*»³⁴. Enfin, Charles-Quint écrivit encore dans le siècle passé aux magistrats une lettre datée du 8 août 1540 pour les exorter à conserver la liberté et les privilèges que ses prédécesseurs leur avoient accordés; le titre étoit tel: «*Honorabilibus nostris et Sacri Imperii fidelibus, dilectis, nobilibus Syndicis et Consiliariis civitatis nostrae imperialis Genevensis*». Il en avoit écrit d'autres plusieurs années auparavant avec la même inscription³⁵.

[Geneve est divisé en deux parties par le Rhosne, qui mesme y forme une isle.]

Geneve n'avoit pas sous les empereurs romains et sous les roys de Bourgogne l'étendue et la beauté qu'elle a eu depuis; mais sans nous arrêter à ce qu'elle estoit dans ces temps obscurs, nous pouvons remarquer qu'aujourd'huy le Rhosne sortant du lac, comme nous avons dit, la separe en

deux parties inégales: la première est au Levant située sur une colline, dont elle occupe, et le haut, et toutes les faces; l'autre, qui est au Couchant et beaucoup plus petite, s'appelle St-Gervais, à cause d'un temple qui porte le nom de ce saint; elle n'estoit anciennement qu'un simple faubourg; mais dans le siècle passé on la joignit au reste de la ville, en la ceignant de /II/ fossés et de murailles. Le Rhosne, passant entre ces deux parties de la ville, se partage aussi luy-même en deux bras, qui font une petite isle, qui est toute remplie de maisons; on y voit une tour qui paroît antique et sur laquelle on a placé depuis peu de temps une horloge; le peuple croit qu'elle a été batié par Jules Cesar, et d'autres l'attribuent à un certain Oblius, qui selon eux étoit roy du país plusieurs siècles auparavant³⁶; mais les sçavans font voir par sa structure qu'elle ne sçauroit être de ces vieux temps. On passe dans cette isle sur deux ponts de bois solides et bien bâtis, et de là à St-Gervais sur deux autres ponts semblables.

[Son étendue.]

Toute la ville est étendue en long d'environ un quart de lieuë, de l'Est à l'Ouest; mais elle n'est pas également large partout: l'endroit le plus étroit est celui où le Rhosne la traverse; un homme à cheval pourroit en faire le tour dans une heure, si le cours de ce fleuve le permettoit.

[Ses maisons et ses rues.]

La plus part de ses maisons sont hautes, belles et basties de pierre de taille³⁷. Elle a plusieurs grandes rues, assés larges et assés bien percées. Celle qui est au bas de la ville, du côté du lac, a quelque chose de singulier. Car comme elle est fort large, assés droite, et qu'elle va presque d'un bout de la ville à l'autre, on l'a comme partagée selon sa largeur en trois différentes rues: les deux qui sont aux extrémités et qui joignent les maisons, sont couvertes de hauts toits, de manière qu'on peut y marcher en toute saison sans craindre ni pluye, ni bouë, ni soleil; c'est là le quartier de presque tous les marchands, dont les boutiques, par la variété des choses qui y sont exposées, contribuent beaucoup à l'em-

bellissement de ces ruës; la troisième, qui est entre ces deux-là, est découverte; elle n'est destinée que pour le passage des animaux, des charettes et des carosses ³⁸.

[Ses places et ses promenades.]

Il y a encore plusieurs grandes places, et dans le haut, et dans le bas de la ville, dont la plupart sont parées d'ormes et de tillaux, ce qui les remplit de monde dans la belle saison. Les principales promenades sont pourtant hors de la ville, dans de belles prairies qui sont, ou au bord du lac, ou le long du Rhosne et de l'Arve. La plus agreable de toutes est le Plein-Palais, qui est placée entre ces deux rivières et la ville; elle a une grande étenduë avec un mail, orné de coté et d'autre d'une allée de très beaux tillaux ³⁹.

[Sa belle veüe.]

Cependant, comme la ville est placée sur une colline, elle a cela d'incommode qu'on ne sçauroit aller des basses ruës aux plus hautes, ou des plus hautes aux plus basses, sans monter et descendre par d'autres ruës de communication, dont la plus part, qui ne sont occupées que par des artisans, sont assés rudes et mal bâties. Mais cette incommodité semble être bien recompensée par la belle veüe qu'on[t] presque toutes les maisons: celles qui sont tournées au Nord ont le plaisir de voir le lac, comme une petite mer, dont les bords sont parés de costé et d'autres de campagnes extremement délicieuses; et celles qui /12/ regardent le Sud voyent un des plus beaux paisages que l'imagination puisse concevoir; car non seulement il est parsemé de prés, de bois, de champs, de vignes et de plusieurs jolis villages; mais il est encore arrosé de deux belles rivières, sçavoir du Rhosne et de l'Arve, et borné à une distance de deux ou trois lieuës par de hautes montagnes, comme nous avons dit cy-dessus. Aussi les voyageurs sont si surpris de la beauté de cette situation, qu'ils tombent d'accord qu'il est difficile d'en voir une plus avantageuse; et il s'en faut peu qu'ils ne donnent en cela la preference à Geneve, par-dessus Naples et Constantinople, qui passent pourtant pour les deux villes de l'Europe le plus agreablement situées ⁴⁰.

[Geneve et son peuple ¹.]

Geneve est fort peuplé, particulièrement depuis quelques années: car comme c'est une petite Republique, où depuis longtems on jouit d'un grand repos, où on n'a point veu de maladie contagieuse il y a près de cinquante ans, et où le commerce fleurit, il ne faut pas s'étonner si le peuple y augmente tous les jours.

[Le peuple est divisé en trois ordres sans les estrangers.]

On le distingue en trois ordres, sçavoir les citoiens, les bourgeois et les simples habitans; on peut encore ajouter les estrangers. Car comme ces derniers sont receus dans cette ville avec beaucoup d'honesteté, et que le sejour d'ailleurs en est très agreable, il y en vient de tous cotés, de Suisse, d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande, de Suede, etc.; ils y apprennent la langue françoise et peuvent en même temps faire tous leurs exercices; car il y a une belle academie, pour apprendre à monter à cheval, et de très bons maitres pour les armes, pour les mathematiques, etc.

[Les simples habitans.]

Ceux que l'on apelle simplement habitans font le plus grand nombre du peuple; ils ne résident pourtant dans la ville qu'aussi longtems qu'il plait au magistrat de les y souffrir; ils y peuvent bien exercer quelque bas mestier; mais il ne leur est pas permis de faire publiquement aucun négoce considerable, et ils ne sont jamais admis aux emplois publics.

[Les bourgeois.]

Les bourgeois jouissent de plusieurs privileges: on ne peut les chasser de la ville, ni les dépouiller de leur bourgeoisie, sans leur en alleguer les raisons, et à moins qu'ils ne s'en rendent indignes par quelque crime. Ils ont une entiere liberté de négocier de toutes sortes de marchandises; et ils peuvent parvenir à quelques-unes des charges publiques. On acquiert la bourgeoisie, ou en l'achetant, ou lorsque le magistrat la donne au merite ou aux services que l'on a rendus à la Republique.

¹ La manchette du ms B porte: Geneve est sont peuple

[Les citoiens.]

Les citoyens enfin sont les véritables maîtres de la ville: car non seulement ils jouissent de tous les privilèges des bourgeois; mais ils ont encore par-dessus eux cet avantage qu'il n'y a aucune charge dans l'Etat où ils ne puissent parvenir. On ne possède le droit de citoyen que par la naissance: pour être tel, il faut nécessairement être fils de bourgeois, et de plus être né dans la ville; il est vrai que quelques fois on se relâche de cette dernière condition, mais cela arrive très rarement, et par une dispense toute particulière. De là, il paraît que tous les citoyens sont bourgeois, mais que tous les bourgeois ne sont pas citoyens ⁴¹.

[Les mœurs du peuple.]

Les Genevois ont l'esprit bon, solide, pénétrant; ils sont habiles dans les affaires et propres pour toutes sortes d'emplois, surtout lorsque, par leurs voyages, ils se sont un peu polis, et ont acquis quelque expérience; ils sont d'ailleurs modestes, civils envers les étrangers; ils ont du cœur et ils aiment passionnément leur liberté et leur religion ⁴².

[Ses habits et son langage.]

Les hommes et les femmes suivent dans leurs habits les modes de France; les uns et les autres pourtant sont toujours habillés fort modestement: car il y a dans cette République des lois extrêmement sévères contre le luxe des habits, que les magistrats font observer avec exactitude ⁴³. Tout le monde y parle français; le petit peuple pourtant y a son jargon, qui est le savoyard ⁴⁴.

Le négoce y fleurit: leurs marchands ont commerce non seulement avec les pays voisins, mais avec toutes les provinces de l'Europe. Ils négocient de soie, de dentelles d'or et d'argent, de draps, de toile, d'orfèvrerie, d'horlogerie, de livres, etc. La situation de cette ville est encore très avantageuse pour cela, puisqu'elle est placée entre la France, l'Italie et l'Allemagne; mais elle le seroit bien plus, si les bateaux pouvoient facilement descendre et remonter le Rhosne ⁴⁵.

^s Ms B: puissent

^t Ms B: ce qu'on

[Les foires de Geneve estoient autres fois très célèbres.]

Geneve avoit autrefois des foires, qui étoient fort célèbres, et où les marchands se rendoient de tous côtés; mais Louys, duc de Savoie, fils d'Amedée 8, ayant quelque desmêlé avec cette ville, prit la résolution, pour se venger, de les luy faire perdre. Pour venir à son but, il engagea adroitement son fils, Jean-Louis de Savoie, qui étoit alors évêque de Geneve, de luy communiquer les titres de ces foires; lorsqu'il en fut le maître, il alla à Lyon en 1463 voir le roy de France Louys 11, son gendre, avec qui il en traita. Ce roy les établit d'abord à Bourges en Berri; mais quelques années après, elles furent transférées à Lyon, où elles sont encore à présent. Le duc dans le même temps prit soin d'ordonner à ses sujets, et d'engager même les marchands étrangers qui passaient sur ses terres, de ne fréquenter plus les foires de Geneve, mais d'aller directement en France; de sorte que les Genevois en furent ainsi privés, quelques instances qu'ils en pussent faire (aussi bien que les Lignes des Suisses, qui y avoient un très grand intérêt) afin qu'elles leur fussent restituées ⁴⁶.

[L'établissement de la religion chrétienne dans Geneve.]

L'établissement du christianisme dans Geneve n'est guère moins obscur que l'origine de la ville même: on croit pourtant qu'il y fut reçu sur la fin du second siècle par les soins de Denys et de Paracodus, évêques de Vienne sur le Rhosne, qui avoit été la capitale des Allobroges. /14/ Ce qui donne quelque vraisemblance à cette conjecture, c'est ce que l'on trouve à la fin d'une vieille Bible manuscrite qui est gardée dans la Bibliothèque de Geneve: «*Genevensis Ecclesia a discipulis Apostolorum Paracodo ac Dionysio fundata Viennensibus episcopis*» ⁴⁷.

[Ses évêques.]

Quoy qu'il en soit, cette Eglise a été régie pendant une longue suite d'années par ses évêques, qui étoient élus canoniquement par le clergé et par le peuple. Ils ne prenoient souvent que la qualité d'administrateurs de l'Eglise, et comme tels, ils possédoient de grands privilèges dans le temporel même de

la ville; ils ne pouvoient pourtant traiter d'aucune affaire importante sans la communiquer au Conseil des bourgeois; et lorsque ce Conseil avoit pris quelque resolution, l'evesque étoit obligé de la ratifier; aussi n'étoient-ils jamais admis à l'exercice de leur charge, qu'ils ne prêtassent serment auparavant de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et les privileges de la ville ⁴⁸. Il n'est pas nécessaire de faire icy le dénombrement de ces evesques: il seroit même bien difficile d'en venir à bout, puisque ceux qui dans les commencemens ont occupé le siege sont très peu connus; nous nous contenterons donc de dire quelque chose de ceux qui ont paru avec le plus d'éclat et qui ont soutenu avec le plus de fermeté l'honneur et les interets de leur evesché.

[Ansegisus en 840.]

En 840, Geneve avoit pour évêque Ansegisus, qui selon plusieurs auteurs étoit aussi archevêque de Sens; et même, selon quelques-uns, il fut fait primat des Gaules; on voit encore aujourd'hui dans Geneve un fragment de son epitaphe ⁴⁹.

[Humbert de Gramont en 1120.]

Dans le 12^e siècle, Humbert de Gramont soutint genereusement les droits de cette ville contre Amedée comte du Genevois, comme il paroît par le celebre traité qui fut conclu à Seyssel en 1124 par les soins de l'archevêque de Vienne, qui y assista en qualité de legat apostolique; où il fut dit que «le comte ne possederait rien dans la ville, qu'il ne pourroit bâtir aucune citadelle dans ses Etats sans le consentement de l'évêque, et qu'il luy feroit hommage de son comté sans preference ni reserve de qui que ce fût sinon de l'empereur» ⁵⁰.

[Ardutius en 1135.]

A celui-là succéda Ardutius, qui tint le siege cinquante ans; comme il vit que le comte du Genevois n'exécutoit pas de bonne foy le traité de Seissel, et qu'au contraire il continuoit ses entreprises contre Geneve, il eut recours à l'empereur Frideric Barberousse, de qui il obtint plusieurs bulles très favorables, et particulièrement celle de 1162 dont nous

avons déjà parlé, où ce prince, après avoir déclaré que le duc de Zeringhen et le comte du Genevois n'ont point sur Geneve les droits qu'ils prétendoient, les oblige à faire satisfaction à Ardutius: «*Nobis praesentibus*», dit-il, «*venerabiliter veniam petierunt ipsi episcopo*» ⁵¹.

[Guillaume de Marcossai en 1366.]

/15/ En 1366, Guillaume de Marcossai soutint avec la même vigueur qu'avait fait Ardutius deux cent ans auparavant les privileges de son Eglise contre le comte de Savoye Amedée 6 dit le Comte Vert: car Amedée aiant aussi obtenu de l'empereur Charles 4 le vicariat de l'Empire sur le païs, et voulant sous ce pretexte étendre son pouvoir jusques sur Geneve, le prelat s'y opposa avec une extraordinaire fermeté et fit tant ^u que le même empereur revoqua par trois ou quatre différentes sentences le vicariat qu'il avoit donné au comte. Il obtint encore quelques années après, pour le même sujet, une bulle de Gregoire 11, qui étoit à Avignon, par laquelle ce pape ordonna à Amedée de lui restituer tout ce qui dépendoit de l'Eglise de Geneve et dont il s'étoit conservé la possession; ce que le comte fit aussitôt ^v, comme il paroît par l'acte qu'il en passa à Thonon le 25 juin 1371 ⁵².

[Jean de Bertrand en 1409.]

En 1409, Geneve eut pour évêque Jean de Bertrand, qui étoit un des plus habiles et des plus sçavans hommes de son temps. Le roy de France Charles 7 aiant décerné en 1415 des lettres de represailles contre les sujets du comte de Savoye, les marchands françois vouloient s'en servir contre ceux de Geneve, et commençoient sous ce pretexte-là de les inquieter; mais cet évêque s'étant joint aux Syndics et aux Conseils de la ville, obtint de Charles des patentes, où ce prince déclara que Geneve, n'étant pas sujet du comte de Savoye, ses habitans n'étoient point compris dans ses lettres de represailles ⁵³. Jean de Bertrand, après avoir gouverné cette Eglise pendant neuf ans avec beaucoup de reputation, fut élevé à l'archevêché de Tarantaise.

^u Ms B: et fit tant par ses soins

^v Ms B: tout aussi tost

[Jean de la Rochetaillee en 1419.]

Il eut pour successeur dans l'évêché de Geneve Jean de la Rochetaillee, qui portoit le titre de patriarche de Constantinople; celui-cy défendit aussi avec beaucoup d'affection les droits de la ville contre Amedée 8, duc de Savoye, à l'occasion d'une requeste que ce prince avoit présentée au pape Martin 5 pour obtenir la jurisdiction temporelle de Geneve; il fit même, le 28 fevrier 1420, un traité avec les syndics et les bourgeois, où il s'obligea, pour luy et pour ses successeurs, de n'écouter jamais aucune proposition qui tendit à l'alienation du domaine de la ville, sans leur exprés consentement. On croit que c'est lui qui fit bâtir la maison de l'Evêché, car ses armes y paroissent encore; mais quoi qu'il en soit, il quitta Geneve pour aller prendre possession de l'archevêché de Rouën; après quoi, il fut promu au cardinalat 54.

[Jean de Courte Cuisse et Jean de Brognier en 1422 et 1423.]

A celui-là succeda Jean de Courte Cuisse, qui avoit été auparavant évêque de Paris et confesseur de Charles 6, roy de France 55; et un an après vint Jean de Brognier, à qui on avoit donné ce nom-là du lieu où il étoit né, qui étoit Brogni, petit village proche d'Anneci en Savoye 56. Il étoit de très basse naissance; mais son mérite l'éleva aux premières dignités de l'Eglise: car non seulement il fut évêque d'Ostie, de Vivier et de Geneve aussi bien qu'archevêque d'Arles, mais il fut encore cardinal 16/ et chancelier de l'Eglise romaine. Il presida en 1414 au concile de Constance pendant quelques sessions; et comme, dans l'affaire de Jean Hus et de Hierome de Prague, il portoit les choses à la douceur, on le soubçonna d'avoir quelque penchant pour leurs opinions 57. Ce fut luy, et non pas Jean de Bertrand, comme ont écrit quelques auteurs, qui en 1406 (et par consequent avant qu'il fût évêque de Geneve, puisqu'il ne posseda cet évêché qu'en 1423) fonda cette belle chapelle, qui est à coté de l'église de St-Pierre, et qu'on a toujours appelée la chapelle du cardinal d'Ostie; il fit mettre en dehors des petits cochons en sculpture, que l'on y voit encore, en mémoire, comme l'on croit, de sa première

condition: parce qu'étant jeune, ses parens l'occupoient à la garde de ces animaux 58.

[Amedée, premier duc de Savoye, administrateur de l'évesché de Geneve en 1444.]

On doit aussi conter entre les évêques celebres de Geneve, Amedée 8, comte de Savoye: c'est le même dont nous avons déjà parlé, qui, ayant aquis le comté du Genevois, en fit hommage en 1405 à l'évêque de Genève, et qui cependant en 1419 fit ce qu'il put pour obtenir du pape Martin 5 la jurisdiction sur le temporel de Geneve. C'est lui qui le premier a porté le titre de duc de Savoye, l'empereur Sigismond aiant en 1417 érigé ce pais-là en duché; il remit en 1431, âgé de 56 ans, ses Estats à ses deux fils, Louys et Philippe, prit l'habit d'hermite de l'ordre de St-Maurice, et se retira à Ripaille, sur les bords du lac Lemman. En 1439, il fut élevé par le Concile de Basle au pontificat, et il prit le nom de Felix 5; mais dix ans près il fut obligé d'y renoncer en faveur de Nicolas 5, qui fut universellement reconnu pour le seul pape legitime; et il passa le reste de ses jours avec la simple qualité de «cardinal de Ste-Sabine, legat et vicaire perpetuel du Siege apostolique dans divers lieux d'Allemagne, de France et d'Italie». Il mourut à Lausanne, où il residoit ordinairement, et son corps fut porté à Ripaille. Environ l'an 1444, pendant qu'il étoit encore pape, il prit l'administration de l'évesché de Geneve, après la mort de son évêque François de Mies, et en jouit jusques en 1451, qu'il mourut; dans ce temps-là, il en usa bien autrement qu'il n'avoit fait auparavant, car il confirma d'abord les privileges de l'Eglise de Geneve, et protegea toujours la ville avec beaucoup d'affection, jusques-là qu'en l'année 1448, en aiant receu un secours de troupes contre ceux de Fribourg, qui faisoient des courses jusques à Lausanne, il fit expedier une bulle où il déclara w «que ses chers fils les Syndics, citoyens, bourgeois et communauté de Geneve luy ont envoyé ces troupes non par devoir, mais par grace speciale, attestant d'autorité apostolique, et en verité, avec certaine science, que tel

w Ms B: déclare.

secours ne vient d'aucune servitude, mais de pure liberalité, et qu'ils ne sont en aucune façon obligés à cela, sinon en tant qu'il sera de leur bon plaisir» 59.

Après Amedée, il y a encore eu plusieurs eveques de la maison de Savoye, entre autres Jean Louys, son petit-fils, qui fit paroître en /17/ diverses occasions un zele extraordinaire pour la liberté et les privileges de Geneve, indifferemment contre tous ceux (sans en excepter les princes de sa famille) qui entreprenoient de leur donner quelque atteinte; il fit même en 1477 une étroite alliance avec les ligues des Suisses 60.

[Pierre de la Baume en 1523.]

Enfin le dernier des évêques qui ait tenu son siege dans Geneve fut Pierre de la Baume, de la maison des comtes de Monrevel en Bresse: il y fit son entrée le 12 d'avril 1523, après avoir presté le serment ordinaire entre les mains des syndics de maintenir les immunités de la ville, sa liberté, etc. 61. Le 15 juillet 1527, il se fit recevoir bourgeois de Geneve, sous toutes les clauses accoutumées, c'est-à-dire en prêtant serment «de procurer le bien et l'honneur de la ville de tout son pouvoir et de luy être toujours fidele en tout et partout» 62. Cependant, comme quelque temps après il vit une grande disposition dans l'esprit x des bourgeois à recevoir la religion protestante, qui étoit déjà établie en y plusieurs lieux de Suisse et d'Allemagne, et qu'il eut compris que la resistance qu'il y pourroit apporter seroit inutile, il se détacha des interets de la ville, prit ensuite des engagements contre elle avec ses ennemis, et s'en ritira pour toujours en juillet 1533 63.

[L'établissement de la religion protestante dans Geneve.]

Sa retraite facilita tout à fait l'établissement de la religion protestante: car elle y fut publiquement receüe par l'autorité des magistrats le 27 d'aoust 1535, après un moeur examen des controverses, et plusieurs disputes qui s'y firent avec beaucoup d'exactitude et fort

x Ms B: les esprits

y Ms B: dans

solennellement. Geneve depuis ce temps-là n'a souffert l'exercice d'aucune autre religion: et les syndics, lorsqu'ils entrent dans leur charge, prestant serment de la maintenir dans toute sa pureté.

[Ses principaux temples.]

Il y a trois principaleaux temples, où on en fait les fonctions: celui de Saint-Pierre, celui de Saint-Gervais et celui de la Magdeleine. Saint-Pierre étoit autrefois l'église cathédrale, et la premiere des paroisses, sous le nom de Sainte-Croix; on estime que ce fut Gontran, roy de Bourgogne, qui la fonda dans le sixième siecle; que l'empereur Othon en 990 en fit continuer le batiment; et que Conrad 2 en 1024 l'acheva, et qu'il fit mettre au haut de la face anterieure cet aigle imperial qui y paroît encore aujourd'huy, ce que d'autres pourtant attribuent à Charlemagne 64.

[Son Academie.]

L'Academie de Geneve est en reputation parmi les protestans; elle fut établie dans le siecle passé, bientost après le changement de religion. On y entretient non seulement des regens pour l'étude des belles-lettres, mais un nombre considerable de professeurs pour la theologie, les langues orientales et la philosophie. Le college est bien bâti et sa situation est agreable, car il est à l'extremité la plus orientale de la ville, et eslevé de maniere qu'on découvre de là une grande partie du lac et des campagnes voisines. Les professeurs et les regens sont logés z aux dépens du public.

[Sa bibliothèque.]

La bibliotheque de l'Academie merite d'être veüe par les cu- /18/ rieux: il y a une assés belle quantité de livres anciens de toutes les facultés, avec divers vieux manuscrits; mais il semble qu'on n'ait pas eu le même soin de la remplir des auteurs modernes 65.

[Le gouvernement de Geneve est aristodemocratique.]

Le gouvernement de Geneve est comme meslé d'aristocratie et de democratie: car la

z Ms B: y sont logés

souveraine puissance reside dans le peuple, c'est-à-dire dans la multitude des citoyens et des bourgeois, dont on choisit pourtant les principaux pour composer les Conseils, qui font toutes les affaires de la République ⁶⁶. Leurs loix, qu'ils appellent leurs Edits, sont fort judicieuses, et leur police très belle.

[Les principaux Conseils de la Republique.]

Il y a trois principaux Conseils: le General, qui comprend toute la multitude des bourgeois; celui des Deux-Cents, qui est composé de ce nombre-là des plus considerables bourgeois; et le Petit Conseil, qu'on appelle le Conseil des Vingt-cinq, parce qu'il est aussi composé de 25 citoyens tirés des Deux-Cents, auxquels on joint un Thrésorier et deux Secretaires d'Estat.

[Les Syndics.]

Les présidens de ces Conseils sont quatre, qu'on appelle Syndics; c'est le Conseil general des bourgeois ^a qui les choisit; ils sont chargés de toutes les affaires publiques, pour les faire examiner, lorsqu'elles le méritent, dans les Conseils, qui ne sont convoqués que par leur ordre. Leur syndicat ne dure qu'un an; mais au bout de trois autres années, ils y reviennent ^b, de sorte qu'il y a en quelque façon seize syndics, dont il y en a toujours quatre qui gouvernent la Republique à leur tour, de quatre en quatre ans; et les autres, pendant les trois années de leur repos, ne sont que simples conseillers ⁶⁷.

[Le Conseil des 25.]

Le Petit Conseil s'assemble presque tous les jours de la semaine, pour travailler aux affaires, et civiles, et criminelles, et politiques. C'est lui qui traite immédiatement avec les princes et les Estats estrangers, qui reçoit leurs lettres, qui y fait réponse, qui donne audience à leurs envoiés, et qui nomme ceux que la Republique leur depute. Il ne se décide rien dans les autres Conseils, des Deux-Cent ou General, qui auparavant n'ait été digéré dans celui-cy ⁶⁸. Les syndics et conseillers n'ont rien dans leur extérieur qui les distingue,

^a *Ms B*: des citoyens et bourgeois

^b *Ms B*, *omission*: mais au bout de trois autres années, ils y reviennent

si ce n'est que les premiers sont toujours suivis de quelques sergens qui portent la livrée de la ville, et que dans certaines occasions extraordinaires, comme lorsqu'il s'agit d'apaiser quelque désordre, ou de prononcer publiquement la sentence d'un criminel, ils paroissent avec le bâton syndical, qui est d'ébène et garni d'argent.

[Celuy des Deux Cent.]

On donne au Conseil des Deux-Cent le titre de souverain, parce qu'il juge en dernier ressort de la plupart des affaires, et que c'est lui qui décide de la paix, de la guerre et des alliances qui se font avec les étrangers. Il s'assemble régulièrement tous les premiers vendredis du mois, pour donner ordre à ce qui regarde le bien de la ville; mais cela n'empêche pas ^c qu'il ne soit aussi souvent convoqué en d'autres jours, ou pour des affaires publiques ou impréveuës, ou pour des causes civiles qui n'ont pu être entièrement terminées par le Petit Conseil, ou pour des causes criminelles, /19/ lorsque ceux qui ont été condamnés au dernier supplice et qui sont bourgeois s'adressent à lui pour avoir leur grace. Pour être membre de ce Conseil, il faut avoir 25 ans accomplis.

[La charge du Lieutenant et des Auditeurs.]

De ces deux Conseils-là, on en tire plusieurs autres. Et premièrement, il y a un tribunal inférieur pour la justice, dont le chef s'appelle Lieutenant, comme pour dire le lieutenant des Syndics, et qui a six assesseurs, qu'on nomme Auditeurs. Il a la première connoissance de tous les procès civils. Il a soin de la police; il regle le prix des denrées; presque toutes les querelles lui sont rapportées; et il fait executer les sentences criminelles de ceux qui ont été condamnés dans le Conseil des Vingt-cinq. Le Lieutenant et les Auditeurs sont créés par le Conseil general; la charge du premier n'est que pour un an, et celle de ceux-cy pour trois; le Lieutenant est pris d'entre les conseillers des Vingt-cinq, et le plus souvent d'entre ceux qui ont déjà exercé la charge de syndic; mais les Auditeurs sont

^c *Ms B*, *omission*: pas

tirés d'entre les Deux-Cent. Le Lieutenant prend rang immédiatement après les quatre Syndics; et les Auditeurs après les conseillers du Petit Conseil ⁶⁹.

[Celle du Procureur general.]

On peut rapporter icy le Procureur general, parce qu'il a le pas d'abord après les Auditeurs; sa charge dure pour l'ordinaire six ans; elle consiste à faire établir des tuteurs ou des curateurs aux enfans mineurs et d'avoir l'œil sur tout ce qui peut concerner le bien de la République, pour en donner avis aux Syndics et les solliciter d'y donner ordre ⁷⁰.

[Le Conseil des Soixante d'.]

Les soixante premiers des Deux-Cent, sçavoir les Syndics, le Conseil des Vingt-cinq, le Lieutenant et ses Auditeurs, le Procureur general et les vingt ou trente suivans composent aussi un conseil particulier, qui s'appelle le Conseil des Soixante, mais qui ne s'assemble que rarement, lorsqu'il est question de quelque affaire d'Etat de grande importance et qu'il n'est pas à propos de confier à une multitude de deux cent personnes.

Il y en a encore quelques autres, comme celui des finances, qu'on nomme la Chambre des Comptes, qui manie tous les papiers, tous les droits et tous les revenus publics; celui qui reforme le luxe des habits, des ameublemens, etc. et qu'on appelle la Chambre de la Reformation; celui de l'Hôpital, etc. Tous ces conseils ont un syndic pour président, et leurs conseillers sont tirés, ou du Conseil des Vingt-Cinq, ou de celui des Deux-Cent, comme nous avons déjà dit.

[Le Conseil general.]

Enfin le Conseil general des citoyens et des bourgeois, qui par la constitution de l'Etat est le veritable conseil souverain, ne s'assemble pour l'ordinaire que deux fois l'année: le premier dimanche de novembre pour créer le Lieutenant et ses assesseurs ^{e'}, et le premier dimanche de janvier pour nommer les Syndics; dans ces mêmes jours, il fait aussi, quand il en est de besoin, le Thrésorier et le Procureur

general. Il s'est déchargé de toutes les autres affaires sur les autres conseils. Pour y avoir droit de suffrage, il faut avoir 22 ans.

[Les Conseils des 25 et des 200 sont élus l'un par l'autre.]

Il est bon de remarquer en passant que les conseillers du Petit Conseil sont élus par les Deux-Cent, et que ceux-ci le sont par le Petit Conseil, qui seul aussi a le droit de créer les bourgeois.

[La maniere dont se font les elections des charges publiques.]

/20/ Les charges publiques ne s'achètent point; elles ne se donnent qu'au mérite, par la pluralité des voix. Les elections s'en font ainsi: lorsqu'il s'agit par exemple de faire les quatre Syndics, le Conseil des Vingt-Cinq en nomme huit de son corps, dont il examine avec soin, en l'absence de leurs parens, et la conduite, et la capacité; après quoi, il les propose au Deux-Cent, qui font aussi un semblable examen; et s'il y en a quelqu'un qui ne leur agrée pas, ils luy donnent l'exclusion, et le Petit Conseil alors en nomme un autre en sa place; mais s'ils les aprouvent tous huit, on les propose au Conseil general, qui en choisit quatre, à qui on fait en même temps prêter serment de faire fidèlement leur charge.

[Remedes qu'on emploie pour éviter les brigues.]

Pour éviter les brigues, les Syndics les font défendre à son de trompe, sous de rigoureuses peines. Les électeurs ensuite, avant que de proceder à l'élection, s'engagent, par un serment solennel, de n'avoir aucun égard à leurs passions particulieres, ni aus brigues qui pourroient avoir été faites, mais uniquement au bien de la République.

[Les revenus de la République.]

Comme le territoire de Geneve est de petite étendue, on conçoit facilement que ses revenus ne peuvent pas être bien grands. Cependant, pour fournir aux dépenses continuelles qu'on est obligé de faire, pour paier les pensions de ceux qui servent la République, soit dans les charges politiques, soit dans les ecclesiastiques,

^{d'} La manchette du ms B porte: Le Conseil de Soixante.

^{e'} Ms B, omission: et ses assesseurs.

pour entretenir la garnison, pour conserver les bâtimens publics et pour faire les autres fraix nécessaires, la ville, outre quelques tailles qu'elle tire de ses sujets, leve divers impots, comme de la doane, qu'on apelle les Halles, du sel, de la boucherie, du vin, du bled, des fonds de terre ou de maisons qui se vendent, etc.

[Les fortifications de la ville et ses portes.]

Geneve est une place forte: ses murailles sont très bonnes, bien terrassées et bien entretenues; les fossés sont larges, à fond de cuve, et en plusieurs endroits pleins de l'eau du Rhosne, qui se jette dedans. Elle est défenduë de plusieurs bons boulevards; elle a aussi des dehors, composés de divers beaux bastions, mais comme ils n'ont été faits que depuis quelques années, les courtines n'en sont pas encore toutes revêtuës de murailles ^f. La ville n'a que trois portes: celle de Rive, qui est au Levant, du coté de la Savoye; la porte Neuve, qui est au Midi, et qui regarde la Savoye et la France; et celle de Cornavin, qui est tournée au Nord et vers la Suisse ⁷¹.

[Sa milice et sa garnison.]

On a beaucoup de soin d'exercer aux armes tout le peuple, jusques aux enfans même de dix ou douze ans; de sorte qu'il n'y a peut-être pas dans toute l'Europe de meilleure milice que celle de Geneve. Outre cela, la République entretient une garnison ordinaire de trois à quatre cent hommes, qui sont presque tous étrangers, et ausquels on joint toutes les nuits une garde bourgeoise. Cette garnison est divisée en neuf compagnies; il y en a trois qui montent la garde tous les soirs; la direction en est commise à un des Syndics, qui a sous lui deux majors, qui sont pris du Conseil des Vingt-Cinq. C'est ce syndic qui a chés lui les clefs de la ville, qui distribuë ces compagnies dans differens postes, qui donne l'ordre, qui envoïe diverses rondes à toutes les heures de la nuit, /21/ qui fait marcher les patrouilles, et dedans la place, et dehors, qui en fait faire

^f *Ms A*: elle est défenduë ... murailles; *ms B*: Elle est défendue de plusieurs bons bastions roiaux, de revelins, d'ouvrages couronnés et d'autres dehors. Et on continue tous les jours avec une grande vigueur à travailler à ses fortifications pour les amener à leur dernière perfection.

deux fois le tour à ses majors, en un mot, qui a tout le soin de la garde de la ville.

[Son arsenal.]

L'arsenal est considerable; il est entretenu avec beaucoup de soin et de propreté, et rempli de toutes les munitions qui sont nécessaires pour la guerre. Mais le veritable arsenal de cette Republique sont les maisons de ses bourgeois: car elle les oblige à tenir chés eux des armes, non seulement pour leur particulier, mais pour équiper plusieurs hommes. Outre les provisions de guerre, les greniers publics sont toujours pleins d'une très grande quantité de bléd, et qui est suffisante pour nourrir le peuple très longtemps ⁷².

[La liaison qu'elle a avec la France et la Suisse.]

Ces moïens par lesquels cette Republique subsiste sont soutenus par la liaison qu'elle a avec la France et avec la Suisse. Toute la Suisse s'interesse pour elle, parce qu'elle a de tout temps été considerée comme la clef et le principal boulevard de ce país-là; mais il y a de plus une alliance perpetuelle et extremement étroite entre elle et les deux plus puissans cantons, sçavoir Zurich et Berne ⁷³. Les roys de France aussi l'ont toujours honorée de leur affection: en 1579, Henri 3 déclara dans un traité perpétuel, qu'il fit pour lui et ses successeurs avec les villes de Berne et Solleure, que «Geneve à l'avenir seroit compris dans les traittés de paix qu'il y a entre la couronne de France et le general des Ligues des Suisses; que ses habitans jouiroient pour le commerce, peages, gabelles, subsides, impots etc., des mêmes privileges dont jouissent les François mêmes; et promit de maintenir cette ville avec son territoire en l'état où elle se trouvoit alors» ⁷⁴. Henry 4 n'a laissé passer aucune occasion, où il ne l'ait comblée de ses faveurs; jusques là qu'au commencement de l'année 1603, comme elle avoit une facheuse affaire sur les bras, ce grand roy lui écrivit une lettre pleine de tendresse, où il lui promet «d'emploïer toute sa puissance, et s'il en est de besoin, de n'épargner pas même sa propre personne pour la défendre et la secourir contre tous ceux qui voudroient l'attaquer» ⁷⁵. Enfin Louys le Grand, qui aujourd'hui est

assis sur le trône, semble surpasser tous ses prédécesseurs dans les sentimens de bienveillance qu'il a pour cette République, et dont il lui donne tous les jours de nouvelles marques: il y tient même depuis quelques années un résident ordinaire, ce que n'avoient jamais fait les roys précédens ⁷⁶.

[Ses armes.]

Les armes de Geneve sont: parti, au premier my-parti d'Empire; au second, de gueules à une clef d'or, contournée et mise en pal. Cimier: un soleil d'or avec le nom de Jésus en cœur. Devise: *Post tenebras lux*.

[Les auteurs qui ont écrit de Geneve.]

Les auteurs qui ont écrit des affaires de Geneve sont le *Citadin de Geneve*, imprimé en 1606 sans nom d'auteur; et Monsieur Spon, dans l'*Histoire* qu'il a faite de cette ville ^g.

Au reste, la plupart des geographes parlent des prétentions qu'ont les ducs de Savoye sur la ville de Geneve, et des raisons que cette ville allegue contre ces pretentions; mais comme c'est là un procès qui asseu- /22/ rément ne doit point être traité dans un atlas, on croit que le R.P. Coronelli ne voudra pas entrer dans cette discution. En tout cas, on espere de son équité, s'il a le dessein d'en dire quelque chose, qu'il voudra bien rapporter les raisons que l'on a de part et d'autre. On le prie même, quand il aura mis ces mémoires dans l'état où il voudra qu'ils soient pour leur faire voir le jour, qu'il nous face la faveur de nous les communiquer avant que de les donner à l'imprimeur, afin que nous lui en disions encore une fois nôtre sentiment, et que nous concourions avec lui pour ne rien donner au public qui ne soit vrai dans la derniere exactitude.

Remarques sur la carte du lac Lemman et des lieux voisins faite par Jaques Goulart

Cette carte, que l'on envoie au P. Coronelli, et que l'auteur du Grand Atlas a employée, est fort peu exacte: il y a bien de l'apparence que Goulart, qui l'a faite, n'entendoit que très peu les principes generaux que la geographie emprunte de l'astronomie. Je ne prétens pas pourtant d'en marquer toutes les erreurs. Je n'ai pas une connoissance du país telle qu'il faudroit pour cela; je me contenterai d'en corriger les plus sensibles.

Il faut donc remarquer en general: 1^o que la figure du lac est mal faite. Il faudra la corriger sur la carte manuscrite de ce même lac, que l'on luy joindra, et qui a été faite avec beaucoup d'exactitude par d'habiles mathématiciens.

2^o Les limites des Estats qui sont contenus dans cette carte ne sont point justes: il faudra donc effacer les points gravés et suivre les couleurs comme nous avons eu soin de les placer.

3^o Tout ce qui est fermé de couleur jaune, en quelque endroit de la carte qu'il soit placé, est de la dépendance de la République de Geneve.

4^o La ville de Geneve est représentée d'une trop grande étendue, aussi bien que toutes les autres villes, à proportion du reste de la carte.

5^o On peut oster la cartouche où sont ces mots: *Benevole Lector, F Franciam, G Genevam denotat*. Elle est inutile, puisque même ces lettres F, G, ont été mises en plusieurs endroits mal à propos; de sorte que le plus seur sera de les oster de partout.

6^o On a divisé cette carte en plusieurs quartiers, sçavoir en 120, dont il y en a 12 suivant la longueur de la carte, marqués A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M; et 10 suivant la largeur, marqués, N, O, P, Q, R, S, T, V, X, Y^h, qu'on a distingués entr'eux avec les lettres de l'alphabet, pour indiquer plus facilement les fautes qui sont semées dans toute son étendue.

^g Ms B, adjonction: imprimée à Lyon en 1680.

^h Ms B, omission: sçavoir en 120, dont il y en a 12 suivant la longueur de la carte, marqués A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M; et 10 suivant la largeur, marqués N, O, P, Q, R, S, T, V, X, Y.

- NG: *Serre*, lisés *Serra*.
- OD: Effacés *Fontaine celebre*.
- OE: *S. Surgue*, lisés *St-Sergue*.
- /23/ OG: *Le Venoge flu*, lisés *La Venoge, fl.*
- PD: *Abbaye Bémont*, lisés *L'Abbaïe de Beaumont*.
- PE: *Treilan*, lisés *Treilay*.
- PD, PE: Effacés *Reliquiae muri perantiqui a Jul. Caes. facti*, et ôtés les figures des murailles.
- PE, QE: Effacés *Tentoria Julii Caesaris*, aussi bien que la figure des tentes.
- QC: *Echevenay*, lisés *Echenevay*. Où vous trouverez la lettre A, mettez une ville avec ce mot: *Gex*, en caracteres majuscules, entre *Jornan* et *Gex* la ville ^{i'}.
- QB, QC: Effacés *BAILLIAGE DE GEX*.
- QB, PC, OD: Mettez *Le Mont Jura* en gros caracteres.
- QL: La ville de *St-Gingo* doit être sur la riviere voisine, qui s'appelle *Mourges*; cette ville dépend du *Valay*.
- RA: *Feymeres*, lisés *Fenières*.
- RA, RB: Auprès des montagnes, mettez *Montagne de Gex*.
- RB: La petite riviere ^{i'} dont le commencement est marqué à *St-Genis* doit prendre sa source plus haut, sçavoir près de *Na-da-vau* en RC, et de là descendre par *Avouson*, *Pouilly* et *St-Genis*. Lorsque vous l'aurez ainsi tirée, vous marquerés à coté *La London fl.*

RC: effacés *Le Martinet* ^{i'}; effacés *La London fl.* et la riviere même, et tirés de plus haut la petite riviere qui passe entre *Pouilli* et *Bretigni*, de maniere qu'en la détournant un peu vers le Levant, elle prenne sa source où celle-là qui doit être effacée la prenoit, sçavoir auprès de *Jornan*; car c'est ce village qui lui donne son nom: c'est pourquoi vous mettrés à coté de cette riviere *Le Jornan fl.* *Notre Dame*, lisés *Villars-Nostre-Dame*, et tirés de là une riviere, qui ensuite passe entre *Villars-Tacon* et *Bretigni*, et continuë de couler comme elle est marquée dans la carte; vous mettrés à coté *Le Lion fl.*; c'est celle-ci qui, après avoir receu le *Jornan*, se jette dans *La London* en SB. En un mot, ces trois rivieres, *La London*, le *Lion* et le *Jornan*, sont très mal tracées dans la carte. *La London* doit prendre sa source près de *Na-da-vau* en RC, passer près d'*Avouson*, ensuite entre *Pouilli* et *St-Genis*, et enfin se jeter dans le *Rhosne* entre *Russin* et *Dardagni*. Le *Lion* prend sa source près de *Villars-Nostre-Dame*, passe auprès de *Villars-Tacon*, ensuite à *Vesignin*, separe le mandement de *Peney* du bailliage de *Gex*, et va se jeter dans la *London* en SB, au-dessus de *Peissy*. Enfin le *Jornan* prend sa source en QC près du village de même nom, passe près d'*Echenevay* et de *Tougin* en RC, de là prend son cours entre *Pouilli* et *Bretigni*, et se jette dans le *Lion*.

RC: A coté de la riviere qui va se jeter dans le lac, écrivés *La Versoy fl.*

RE: Faites que la riviere la plus proche de la petite ville d'*Hermance* en passe plus près, et écrivés à côté *L'Hermance fl.*

SA, RB: Effacés ces mots *LA TERRE DU MORTIER*.

SA, RB, RC, QC, QD: Après avoir oté ces mots *La Terre du Mortier*, mettez dans l'étenduë de ces quarrés ceux-ci: *LE BAILLIAGE DE GEX*, de maniere

^{i'} Ms A: *Gex* la vielle; ms B: *Gex* la ville.

^{i'} Le ms B porte: RC: Effacés *Le Martinet* avant RB: La petite riviere ...

- /24/ qu'ils aillent depuis Ayran jusques à Divonne ou environ.
- SB: Marqués *La London fl.* à coté de la riviere qui se jette dans le Rhosne entre Dardagni et Russin.
 - Effacés *La London* à coté de la riviere qui fait la separation du mandement de Peney et du bailliage de Gex, et mettés *Le Lion fl.*
 - *Ressin*, lisés *Russin*.
- SC: Effacés *Tuillerie*.
 - *Colovrex*, lisés *Colovrai*.
 - *St-Besy*, lisés *Chambésy*.
 - Effacés *Puits profonds*.
 - Effacés *La Plaine*.
 - Effacés *La Forest*.
 - Effacés *La Fontaine de Mesme*.
 - Effacés *Le Cemetiere*.
 - Il faut mettre *La Bastie* tout proche de l'embouchure de l'Arve dans le Rhosne.
 - *Martignin*, lisés *Matignin*.
- SD: Ostés ces mots *Le Vangeron*, et mettés-les le long de la petite riviere qui en SC se jette dans le lac, *Le Vangeron fl.*
 - Effacés *La Pierre à Neyton, olim Lapis Neptuni*: cette pierre n'est pas d'une grandeur^{k'} à être marquée sur la carte.
 - Le long de la riviere qui va se jetter dans l'Arve, escrivés *La Seime torrent*.
 - Effacés *La Cuisine*, et en sa place mettés *Frontenay*.
- SE: *Amère*, lisés *Anière*.
 - *Megin*, lisés *Mégni*.
 - Effacés *Cope*.
- SD, SE: Ostés *MANDEMENT DE GAILLAR*, et mettés les mêmes mots (écrivaint Gaillard avec un d)^{l'} hors de l'enceinte de la couleur jaune, au Midi, en SD, TD et TE, de maniere pourtant qu'ils n'occupent pas beaucoup d'étendue: ils doivent aller depuis Cornière jusques à Marça ou à peu près.
- SG, RH, QI: escrivés en grosses lettres *LE CHABLAIS*.
- SH, SI, RI, RK, RL: Ostés ce mot *FAUSSIGNY*, et le transportés sur les quarrés TG, TH, SH, SI, en l'écrivaint ainsi: *FOCIGNY*.
- SF: *Balaisin*, lisés *Balaison*.
- TA: *Le Fort de la Cluse* ne doit pas être au Midi du Rhosne, mais de l'autre costé, vis-à-vis, au Nord, et au bord de ce fleuve.
 - Les embouchures des deux petites rivieres qui se jettent dans le Rhosne sont mal placées: il faut un peu éloigner de Chanci celle qui vient du Nord, et au contraire en aprocher celle qui vient du Midi: c'est-à-dire que celle qui passe par TB doit entrer dans le Rhosne plus près de Chanci que celle qui passe pas SA^{m'}.
- /25/ TA: Ostés l'interruption du Rhosne, qui avoit été faite pour marquer un pont à Chanci, car il n'y en a plus; on passe là ce fleuve sur un bateau.
- TB: Entre *Lacconex* et *La Grave*, faittes la figure d'un village avec ce nom: *Attena*.
 - Au Midi de La Grave, et auprès du ruisseau, mettés un village que vous nommerés *Sésignin*.
- TC: *Cugni*, lisés *Ogni*.
 - Effacés *Le fort d'Arve* et la figure du fort: il n'y en a plus.
 - Là où est le fort qu'il faut effacer, mettés *Arve fl.*
 - Escrivés *Aire fl.* le long de cette petite riviere qui se jette dans l'Arve auprès de La Bastie.
 - Effacés *La tour*.
 - *Candissier*, lisés *Landessi*.
 - Entre l'Arve et la petite riviere qui est au Couchant, mettés la figure d'un village, avec ce nom: *Carrouge*, assés près de la jonction de ces deux rivieres.

^{k'} Ms B: grosseur

^{l'} Ms B, omission: (écrivaint Gaillard avec un d)

^{m'} Ms B, omission: par SA



La carte de Jacques GOULART (1606), publiée dans le *Théâtre du Monde* de Guillaume et Jean Blaeu (1635) et dans le *Grand Atlas* de Jean Blaeu (1663). (BPU).
 En rouge: le quadrillage servant à repérer les corrections mentionnées dans le texte envoyé au P. Vincent Coronelli.

TD: *Cervin*, lisés *Crevin*.

TE: *Marca*, lisés *Marsa*.

– *Gemini*, lisés *Gevigni*.

– Au dessous de *Gevigni*, le long du ruisseau qui va se jeter dans l'Arve, escrivés *Le Foron fl.*, et faites qu'il commence auprès de *Langin*, en TF, où il prend sa source. Et approchés *Paconinges* de ce ruisseau, de maniere que ce village soit dessus.

– Effacés *Temple de Sergue* et la figure d'un des deux villages, et escrivés auprès de l'autre *Machilly*.

– Faites la figure d'une montagne où sont ces ooooo (entre Bonne et Langin)ⁿ et escrivés à costé *Montagne des Voïrons*.

– *Borge*, lisés *Boige*.

TE, TF: escrivés *La Menoge fl.* le long de la petite rivière qui va se jeter dans l'Arve, au-dessus ou au Nord de *Focuates Pop*.

VA, TA: escrivés le long des montagnes, jusques au Rhosne, *Mont de Sion et du Wache*.

VB, TB: Effacés ces mots: *Le Fort de S. Catherine destruit du Roy H. VIII*, aussi bien que la figure du fort: car il n'y en a plus; et mettés en sa place un village, avec ce nom *Somy*.

VB: *Pommier*, lisés l'*Abbaïe de Pommier*; et faites la figure plus petite, puisque ce n'est qu'un couvent de Chartreux.

– *Noverly* n'est qu'un village.

VC: Mettés le village de *Moysin*^o plus au Nord sur la même rivière, à coté de *Bléchant*; de sorte qu'il soit enclavé dans le territoire de Geneve, d'où il dépend.

VC, TD: Escrivés le long des montagnes: *Montagne de Salève*.

/26/ XB: *Caponnet*, lisés *Coponnet*.

XE: Effacés ces mots: *principale retraicte du duc de Savoye durant les guerres*, et laissés *La Roche*.

On finira ici ces corrections, en avertissant le R.P. Coronelli qu'il a encore paru autresfois une carte italienne du lac de Geneve et des lieux circonvoisins, dediée à Catherine d'Autriche, duchesse de Savoye; mais cette carte ne mérite pas qu'on en parle, puisque de toutes celles qui ont couru, c'est la plus défectueuse; et son autheur y fait voir partout une profonde ignorance 77.

ⁿ Ms B, omission: entre Bonne et Langin

^o Ms B: Moysin, qu'il faut escrire Moysin

¹ Remarque de même sens, mais plus développée, dans J. SPON, *Histoire ... de Genève*, Lyon, 1680, t. I, pp. 4-6. (Dans la suite de ces notes cette édition est citée sans autre indication.)

² Ces calculs ont été transmis aux auteurs du mémoire par les frères Jean-Christophe et Nicolas Fatio de Duillier; dans ses «Remarques sur l'histoire naturelle des environs du lac de Genève», parues dans J. SPON, *Histoire de Genève*, nouv. éd., t. II, Genève, 1730, pp. 459-460, Jean-Christophe Fatio donne 4° 10' de longitude et 46° 12' de latitude. La latitude de la cathédrale Saint-Pierre est de 46° 12' 4'', sa longitude E. de Paris est 3° 49' 0'' (art. «Genève», dans le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. II, Neuchâtel, 1903, p. 244).

³ La lieue de Genève semble ici évaluée plutôt que calculée par rapport à une mesure courte précise. Nous ne l'avons trouvée dans aucune table de concordance des mesures genevoises avec d'autres mesures. S'il y en a 19 ou environ par degré, et qu'un degré du méridien mesure en France 111, 212 km, une lieue mesurerait 11, 212 km: 19 = 5,8532 km, soit 18010,04 pieds de roi. Il est probable que la lieue genevoise comptait 18000 pieds de roi, comme la lieue de Berne comptait 18000 pieds de Berne, ce qui

nous donnerait 5850 m pour une lieue genevoise; c'est bien à peu près l'intermédiaire entre la lieue de Paris, Sologne et Touraine (3933 m) et le mille géographique d'Allemagne (7409 m).

⁴ Raisonnements analogues dans *Le Citadin de Genève*, Genève, 1606, p. 146; P.-A. OLDENBURGER, *Thesaurus rerum publicarum*, t. III, Genève, 1675, p. 984; et J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 47-48: rectification par J.-R. Chouet lui-même, dans ses «Remarques sur l'histoire de Genève de Spon», ms. à la B.P.U., F[ondation] F[azy] 1256, pp. 1-2, indiquant que le titre de «comte de Genève» n'est pas le signe d'une souveraineté, mais d'une fonction exercée au nom de l'empereur.

⁵ Ce récit est emprunté au *Citadin de Genève*, *op. cit.*, pp. 179-183; le texte de l'hommage, reproduit tronqué et non sans erreurs *ibid.* pp. 225-229, date du 1^{er} (et non du 10) octobre 1405; il est conservé aux A.E.G. sous la cote P.H. 378. L'hommage du comte Amédée VIII de Savoie pour le comté de Genevois y est inséré dans un hommage prêté par Girard de Ternier pour son fief de Ternier comme relevant du comté de Genevois. Dans J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 89-91, l'épisode est relaté de manière plus complète et moins partielle.

⁶ La plupart des géographes et des voyageurs vantent la pureté de l'air de Genève; cf. par exemple JODOCUS SINCERUS (ou JOST ZINZERLING), *Itinerarium Galliae*, Amsterdam, 1649, p. 246; PIERRE DAVITY, *Le Monde*, éd. 1637, rééd. dans *B.I.G.*, t. 34, p. 311; c'est SAMUEL CHAPPUZEAU, *L'Europe vivante*, 1666, rééd. dans *Almanach de Genève*, 1886, p. 58, qui attribue l'irrégularité des saisons aux montagnes environnantes; mais les autres remarques de J.-R. Chouet paraissent originales.

⁷ Cf. JODOCUS SINCERUS, *Itinerarium Galliae*, Amsterdam, 1649, p. 246; même comparaison des chapons de Genève avec ceux du Mans par PIERRE DAVITY, *Le Monde*, éd. 1637, rééd. dans *B.I.G.*, t. 34, p. 311.

⁸ Cette tradition provient de la célèbre *Chronique du Pays de Vaud*, composée aux alentours de 1560; éd. par les soins de Laurent de Monti Bourboni, *Histoire ou chronologie du Pays de Vaux et lieux circonvoisins*, Lyon, 1614, pp. 3-4, et par David Gentil, *Chroniques ou histoire curieuse composée de diverses pièces des choses plus considérables arrivées au Pays de Vaud*, Lausanne, 1672, pp. 2-3.

⁹ Cette tradition provient de la *Geographie Blaviane ...*, soit du *Grand Atlas* de JEAU BLAEU, t. 8, Amsterdam, 1663, pp. 765-767. L'auteur de «An accurate Description of the Lake of Geneva», parue dans *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, n° 86, 1672, p. 5044, précise qu'en face de Vevey une sonde de 400 brasses n'a pas touché le fond du lac, et qu'en face de Rolle la profondeur passe pour être de 500 brasses. Nous ne savons s'il s'agit ici de la brasse anglaise (1,82 m) ou de la brasse française (1,62 m). FRANÇOIS-ALPHONSE FOREL (*Le Léman. Monographie limnologique*, Lausanne, 1892-1904, t. I, pp. 27-28) donne pour profondeur moyenne du Léman 152,7 m, celle du Petit Lac 41 m et celle du Grand Lac 172 m. Il précise (*ibid.*, pp. 50-51) qu'il n'y a pas un point de profondeur maximale, mais une plaine, parfaitement horizontale, qui est à la profondeur de 309,7 m au-dessous du niveau moyen des eaux et qui se trouve entre Evian et Ouchy.

¹⁰ La moutèle ou lotte (*Lota vulgaris* Cuvier) a fait son apparition dans le Léman dans le troisième quart du XVII^e siècle, où elle aurait été amenée du lac de Neuchâtel par le canal d'Enteroche et la Venoge (FRANÇOIS-ALPHONSE FOREL, *op. cit.*, t. III, pp. 326-338); le texte de J.-R. Chouet est après celui du pasteur anglais Gilbert Burnet (1685) le plus ancien témoignage de l'introduction de la lotte dans le Léman; ce que les auteurs du XVI^e siècle appellent la «moutèle» est la loche franche, que Chouet appelle la dormille.

¹¹ Nom genevois et vaudois du gardon (*Leuciscus rutilus* L.); cf. F.-A. FOREL, *op. cit.*, t. III, p. 64).

¹² Nom vulgaire du rotengle (*Scardinius erythrophthalmus* L.); F.-A. FOREL, *op. cit.*, t. III, pp. 63-64); dans sa liste de poissons du lac de 1581, rééd. *ibid.*, t. III, pp. 331-332, le syndic Jean Duvillard l'appelle «la brasma, dite la Roffa».

¹³ La brème (w. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926, p. 147). Selon F.-A. FOREL (*op. cit.*, t. III, p. 345), elle se rencontrerait non pas dans le Léman, mais dans le bassin du Rhône en aval de la Perte de Bellegarde et dans le bassin du Rhin en amont de Bâle. Les matériaux manuscrits du *Glossaire des patois de la Suisse romande* n'attendent le mot que dans le canton de Neuchâtel, le Jura bernois et à Pailly (Vd).

¹⁴ Sans doute l'ablette (*Alburnus lucidus* Heckel) appelée vulgairement la «sardine», le «rondion», le «blanchet», la

«blanchaille», le «naze», la «bezeula», la «mirandelle», la «gribouille», et par Jean Duvillard la *borreta* (voir F.-A. FOREL, *op. cit.*, t. III, pp. 62-63, et p. 332).

¹⁵ La loche franche (*Cobitis barbatula* L.) appelée aussi «baromètre», «moustache», «petit barbot», «gremilliette», «motaile de ruisseau» (F.-A. FOREL, *op. cit.*, t. III, p. 65).

¹⁶ Le Chabot de rivière (*Cottus gobio* L.) appelé aussi «séchet», «chassot» (Jean Duvillard), «testu» ou «grossetête» (F.-A. FOREL, *op. cit.*, t. III, pp. 58 et 331).

¹⁷ Cette liste de poissons est une des plus complètes de la littérature ancienne relative à Genève et au Léman. Parmi les témoignages plus anciens, seule la liste de Jean Duvillard de 1581 (F.-A. FOREL, *op. cit.*, t. III, pp. 331-332) est plus complète: outre les poissons mentionnés ici, elle indique l'amaron (soit vairon), la gravenche et les écrevisses, et distingue entre la grosse et la petite truite, entre la perche, la jolerie (perchette) et le mille canton (alevins ou toutes petites perches); PIERRE DAVITY, *Le Monde*, éd. 1637, rééd. dans *B.I.G.*, t. 34, pp. 311-312, mentionne seulement le brochet, la perche, la besoule (féra), les truites «dont quelques-unes pèsent octante, voire cent livres et sont envoyées à Lyon, Grenoble et Chambéry» et le mille canton; l'auteur de «An accurate Description of the Lake of Geneva», dans *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, n° 86, 1672, pp. 5046-5047) cite seulement la truite, pesant jusqu'à cinquante livres; le brochet, jusqu'à quatre-vingts livres genevoises, la carpe et la perche, et mentionne le mille canton; enfin MAXIMILIEN MISSON, dans la lettre datée de Genève, le 12 juillet 1688, parue dans son *Nouveau voyage d'Italie...* (4^e éd., t. III, La Haye, 1717, pp. 87-89), mentionne la truite (jusqu'à cinquante livres), l'ombre, l'omble chevalier, la gravanche, le seichot, la dormille, le ferrat (= la féra), la chavenne, la moutelle, le gougeon, et fait allusion au mille canton; mais cette liste de poissons ne figure pas dans la première édition, La Haye 1691, t. II, pp. 234-240. La liste complète donnée par F.-A. FOREL (*op. cit.*, t. III, p. 344) distingue la perche de la perche-soleil, n'identifie pas le cormontan, et indique, outre les poissons mentionnés par Chouet, le saumon, l'anguille, le poisson doré de la Chine, le spirin, la marène, le White Fish, le vairon, la gravenche.

¹⁸ L'auteur de «An accurate Description of the Lake of Geneva», dans *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, n° 86, 1672, pp. 5044-5045, fait la même remarque avec quelques précisions et nuances; le sujet des variations du niveau du Léman sera repris et développé par JEAN-CHRISTOPHE FATIO de Duillier, dans ses «Remarques sur l'histoire naturelle des environs du lac de Genève», parues *apud* J. SPON, *op. cit.*, t. II, pp. 462-463.

¹⁹ Cf. J. SPON, *op. cit.*, t. II, p. 48.

²⁰ Ce texte est, à notre connaissance, la première tentative de description tant soit peu scientifique du phénomène des seiches, antérieur donc de plus de quarante ans à l'explication classique, plus développée, qu'en a donnée JEAN-CHRISTOPHE FATIO de Duillier (art. cit., *apud* J. SPON, *op. cit.*, t. II, pp. 463-467). Les observations très minutieuses qu'en ont faites au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle les Genevois Philippe Plantamour, Edouard Sarasin, et surtout le Vaudois FRANÇOIS-ALPHONSE FOREL (voir examen complet de la question par ce dernier dans son *Léman*, t. II, pp. 39-213), ont permis de déterminer qu'il s'agissait de vagues d'oscillations fixes ou vagues de balancement,

analogues à celles qui se développent dans un bassin quelconque dont l'eau est mise par un choc en état de balancement pendulaire: l'eau s'élevant à une extrémité du vase pendant qu'elle baisse à l'autre et vice-versa. La cause principale en est attribuée à des variations locales de la pression atmosphérique en temps d'orage et dans certains cas à des secousses sismiques. Les seiches n'ont donc pas de rapport avec les marées, ainsi que l'observe déjà l'auteur de notre texte; du reste F.-A. FOREL (*op. cit.*, t. II, pp. 25-29) n'a pu en observer dans le Léman.

²¹ Les Pierres du Niton figurent sous le nom «*la pierre à Neyton olim lapis Neptuni*», sur la carte de Jacques Goulart reproduite dans les divers atlas du XVII^e siècle; elles sont mentionnées par PIERRE DAVITY (*Le Monde*, éd. 1637, rééd. dans *B.I.G.*, t. 34, pp. 310-311), qui propose non seulement l'étymologie par le nom de Neptune, mais encore celle par le nom du traître Neyton ou Nyton, «qui prétendant de faire prendre la ville par le lac, eust la teste trencée sur cette pierre»; dans les *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, n° 86, 1672, p. 5045, où l'on énumère en détail les découvertes archéologiques qui y ont été faites; par P.-A. OLDENBURGER, *Thesaurus rerum publicarum*, t. III, Genève, 1675, p. 1044; et par J. SPON, *op. cit.*, t. I, p. 25. Sur les Pierres du Niton, voir B[URKHARD] REBER, «Quelques remarques à propos des pierres à Nyton, à Genève et des objets en bronze trouvés sur leur emplacement», dans *Bull. de la Soc. préhistorique française*, t. 12, 1915, pp. 318-331, et WALDEMAR DEONNA, «Les croyances religieuses et superstitieuses de la Genève antérieure au christianisme», dans *B.I.G.*, t. 42, 1917, pp. 260-263, avec abondante bibliographie.

²² Cf. en effet la description intitulée «Du Lac de Genève, du duché de Genevois» dans le *Grand Atlas* de JEAN BLAEU, soit *Huitième volume de la Géographie Blaviane, contenant la seconde partie du quatorzième livre, et le XV. de l'Europe*, Amsterdam, 1663, pp. 765-767.

²³ *Ibid.*

²⁴ Texte, traduction et commentaire de cette inscription *apud* JACOB SPON, *op. cit.*, t. II, pp. 319-322; cf. aussi t. I, pp. 27-28, renvoyant à SAMUEL GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, Lyon, 1660, p. 35, lequel a vu l'inscription de ses yeux. D'après FELIX STAEHELIN (*Die Schweiz in römischer Zeit*, 3^e éd., Bâle, 1948, p. 462 et bibliographie à la note 4), il faut entendre par *lacus* non pas les deux parties du Léman, mais des bassins de fontaines alimentés par des conduites venant des sources de Cranves et des Eaux-Vives; cf. encore *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. 12, n° 2606, et ERNST HOWALD / ERNST MEYER, *Die römische Schweiz ...*, Zurich (1940), pp. 221-222.

²⁵ Ce sont surtout les auteurs antiques, en particulier AMMIEN MARCELLIN (*Histoire*, XV 11, 16; éd. et trad. EDOUARD GALLETIER et JACQUES FONTAINE, t. I, Paris, 1968, p. 142), qui défendent l'idée que le Rhône traverse le lac sans mêler ses eaux à celles du Léman. Remarques en sens contraire dans *Le Citadin de Genève, op. cit.*, p. 371; dans J. SPON, *op. cit.*, t. II, pp. 238-241; GILBERT BURNET, *Voyage de Suisse, d'Italie et de quelques endroits d'Allemagne et de France*, Rotterdam, 1687, t. I, pp. 22-24, qui tentent d'expliquer l'erreur; [MAXIMILIEN MISSON], *Nouveau voyage d'Italie...*, La Haye, 1691, t. II, p. 236; JEAN-CHRISTOPHE FATIO DE DUILLIER, «Remarques sur l'histoire naturelle des environs du lac de Genève», dans J. SPON, *op. cit.*, nouv. éd., t. II,

Genève, 1730, pp. 454-455, qui réfute cette opinion en calculant la pente qui serait nécessaire pour que le Rhône traverse le Léman sans y mêler ses eaux. En revanche, l'auteur de «An accurate Description of the Lake of Geneva», dans *Philosophical Transactions of the Royal Society of London*, n° 86, 1672, p. 5044, prétend que les pêcheurs du lac voient par temps calme, le Rhône couler au milieu du lac. L'explication donnée ici par Chouet est originale; c'est à notre connaissance la seule qui mentionne des sources sortant du fond du lac.

²⁶ Les auteurs du mémoire entendent manifestement par là la chaîne de montagnes dominée par le Crêt-de-la-Neige (1717 m d'altitude) et par le Colomby de Gex (1687 m).

²⁷ Remarque de même sens dans *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 23-24, et dans J. SPON, *op. cit.*, t. I, p. 8.

²⁸ Dans l'ouvrage de JANUS GRUTERUS (*Inscriptiones antiquae totius orbis Romani in corpus absolutissimum redactae*, [Heidelberg,] ex officina Commeliniana, [1603]), les inscriptions ne sont pas groupées selon leur lieu de découverte ou de conservation, mais ordonnées par matières.

²⁹ JACOB SPON, *op. cit.*, t. II, nos VIII, XII, XIII, XXIV, XXV-XXVIII.

³⁰ Cf. *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 28-29, et J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 42 et 368; la statue de Charlemagne fut renversée le 5 août 1535.

³¹ Cf. J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 44-45.

³² Cf. *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 58-59.

³³ Examen de cette bulle, avec termes semblables, *ibid.*, pp. 74-75, 152-160, 192-193, et dans J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 56-61. La bulle d'or de 1162 à laquelle ces deux auteurs font allusion est un faux, conservé aux A.E.G. sous la cote P.H. 16, publ. dans J. SPON, *op. cit.*, nouv. éd., Genève, 1730; in-4^o, t. II, pp. 24-29, preuve n° 7 (cf. L. MEYER VON KNONAU, «Über die sogehessene goldene Bulle von Genf», dans *Archiv für Schweizerische Geschichte*, t. I, 1843, pp. 3-16). Les véritables diplômes de l'empereur Frédéric I^{er} relatifs à cette affaire se trouvent aux A.E.G., P.H. 17 et 18; éd. dans *Sources du droit du Canton de Genève*, t. I, par E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, Aarau, 1927, nos 11 et 12, pp. 16-18.

³⁴ Cf. *Le Citadin de Genève*, Paris, 1606, pp. 69 et 259.

³⁵ Mêmes arguments *ibid.*, pp. 292-295, et dans J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 60-61.

³⁶ Cf. J. SPON, *op. cit.*, t. I, p. 12, qui se réfère à la *Chronique du Pays de Vaud* (éd. Laurent da Monti Bourboni, *Histoire ou chronologie du Pays de Vaux et lieux circonvoisins*, Lyon, 1614, pp. 16-17; éd. David Gentil, *Chroniques ou histoire curieuse...*, Lausanne, 1672, pp. 12-13).

³⁷ Cf. PIERRE DAVITY, *Le Monde*, éd. 1637, dans le *B.I.G.*, t. 34, p. 307.

³⁸ On trouve déjà une mention des dômes des rues basses dans JODOCUS SINCERUS, *Itinerarium Galliae*, Amsterdam, 1649, p. 245 et dans *Le Monde* de PIERRE DAVITY, éd. 1637, éd. dans *B.I.G.*, t. 34, p. 307.

³⁹ Mentionnons des places de Genève, en particulier de la Treille, dans l'*Itinerarium Galliae*, imprimé à Genève par P. Chouet en 1627 (trad. française éd. E. RITTER, «Genève en 1627», dans *Almanach de Genève*, t. 45, 1903, p. 59); JODOCUS SINCERUS, *Itinerarium Galliae*, Amsterdam, 1649, pp. 245-246, par P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, p. 1043, qui tous soulignent l'agrément de ces parcs et du paysage alentour.

⁴⁰ Grands éloges de la situation et du paysage de Genève, dans *Le Citadin de Genève, op. cit.*, p. 347; [MAXIMILIEN

MISSON], *Nouveau voyage d'Italie...*, 4^e éd., La Haye, 1717, t. III, pp. 284-285 et note b; JEAN-CHRISTOPHE FATIO de Duillier, «Remarques sur l'histoire naturelle des environs du lac de Genève», *apud*. J. SPON, *op. cit.*, nouv. éd., Genève, 1730, in-4^o, t. II, p. 457.

⁴¹ Exposé moins développé des droits des citoyens, bourgeois et habitants par P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, p. 1010.

⁴² Eloges très semblables des Genevois dans *Le Monde* de PIERRE DAVITY, éd. 1637, dans *B.I.G.*, t. 34, pp. 312-313; P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, pp. 1045-1046; GILBERT BURNET, *Voyage de Suisse, d'Italie...*, t. I, Rotterdam, 1687, p. 14.

⁴³ L'expression «vestus fort modestement» se trouve déjà dans les éditions françaises de l'*Atlas* de GÉRARD MERCATOR (*L'Atlas, ou Méditations cosmographiques de la Fabrique du Monde et figure d'iceluy...*, Amsterdam, 1609, p. 167; 10^e éd., Amsterdam, 1628, p. 348, etc.) et dans *Le Monde* de PIERRE DAVITY, éd. 1613, rééd. dans *B.I.G.*, t. 34, 1897, p. 304, et éd. 1637, *ibid.*, pp. 314-315 (avec une description plus développée du costume des Genevois).

⁴⁴ Même remarque, et observation sur les langues étrangères que savent les Genevois, dans *Le Monde* de PIERRE DAVITY, éd. 1637, rééd. *ibid.*, p. 314.

⁴⁵ Remarques semblables sur le commerce de Genève par JODOCUS SINCERUS, *Itinerarium Galliae*, Amsterdam, 1649, pp. 245-246, et P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, pp. 1047-1049.

⁴⁶ Ce récit très tendancieux de l'interdiction des foires de Genève se trouve déjà dans J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 120-121.

⁴⁷ Cette remarque se trouve déjà dans *ibid.*, t. I, pp. 31-35.

⁴⁸ L'idée que l'évêque de Genève est principalement le défenseur des libertés de la ville et de la bourgeoisie est développée déjà dans *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 52-53, 66.

⁴⁹ Ces détails sont donnés déjà par J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 43-44.

⁵⁰ Cf. passages parallèles dans *Le Citadin de Genève, op. cit.*, p. 149, et J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 49-50.

⁵¹ Pour la source présumée de ce passage, voir ci-dessus, note 33.

⁵² Récit des faits, avec texte des sentences impériales, de la bulle de Grégoire XI et de l'acte de 1371, dans *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 204-216; récit développé, mais sans les textes, dans J. SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 81-85.

⁵³ Cf. en effet A.E.G., P.H. 420, lettres du 9 avril 1416, par lesquelles le délégué du roi de France Charles VI (et non Charles VII) déclare que les lettres de marque soit de représailles contre les sujets du duc de Savoie ne doivent pas être interprétées contre l'évêque de Genève, ni étendues à lui, à son église et à sa cité (éd. dans *Les Sources du droit du Canton de Genève*, t. I, n^o 133, pp. 276-278). Episode relevé et situé en 1415 par FRANÇOIS BONIVARD (*Chroniques de Genève*, publ. par GUSTAVE REVILLIOD, t. I, Genève, 1867, p. 202); situé en 1416 d'après le document lui-même par MICHEL ROSET (*Les Chroniques de Genève*, éd. HENRI FAZY, Genève, 1894, p. 39); situé en 1414 d'après l'annaliste Savion par J. SPON, (*op. cit.*, 1680, t. I, p. 92).

⁵⁴ Récit de ces événements beaucoup plus détaillé, de portée très différente, par JACOB SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 93-102.

⁵⁵ Cf. *ibid.*, pp. 102-103.

⁵⁶ Récit romancé de la vie de Jean de Brogny, *ibid.*, pp. 103-104.

⁵⁷ J. SPON (*ibid.*, p. 92) attribue avec raison ce fait à Jean de Bertrand.

⁵⁸ J. SPON (*ibid.*, p. 104) corrigeait déjà cette tradition répandue par FRANÇOIS BONIVARD (*Chronique de Genève*, éd. cit., t. I, pp. 200-203) et par MICHEL ROSET (*Les Chroniques de Genève*, éd. cit., pp. 39-40), qui font de Jean de Bertrand et de Jean de Brogny un seul et même personnage.

⁵⁹ Traduction française plus complète de la réversale de 1448 dans *Le Citadin de Genève*, Paris, 1606, pp. 232-233; récits détaillés de la vie et de l'épiscopat d'Amédée VIII, *ibid.*, pp. 261-263, et dans JACOB SPON, *op. cit.*, t. I, pp. 108-114 (texte de la réversale pp. 112-114).

⁶⁰ La source de ce passage est *Le Citadin de Genève, op. cit.*, p. 79, ou JACOB SPON, *op. cit.*, t. I, p. 127.

⁶¹ La source de ce passage est JACOB SPON, *op. cit.*, t. I, p. 264. *Le Citadin de Genève, op. cit.*, p. 54, date du 1^{er} avril 1523 l'entrée de Pierre de La Baume.

⁶² La source de ce passage est *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 63-65, ou JACOB SPON, *op. cit.*, t. I, p. 297.

⁶³ Cf. *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 98 et 105.

⁶⁴ L'histoire de la cathédrale Saint-Pierre telle qu'elle est présentée ici provient de JACOB SPON, *op. cit.*, t. I, p. 40; ce dernier (p. 42) attribue l'aigle à Charlemagne, à la suite du *Citadin de Genève, op. cit.*, p. 28.

⁶⁵ Critiques différentes, plus virulentes, contre l'organisation et la tenue de la Bibliothèque dans [MAXIMILIEN MISSON], *Nouveau voyage d'Italie...*, 4^e éd., t. III, La Haye, 1717, p. 93; l'édition de La Haye, 1691, t. II, ne les contient pas.

⁶⁶ Le système gouvernemental de Genève est déjà qualifié de mélange de démocratie et d'aristocratie par PIERRE DAVITY (*Le Monde*, éd. 1637, réimpr. dans *B.I.G.*, t. 34, pp. 318-319); par SAMUEL CHAPPUZEAU (*L'Europe vivante...*, 1666, réimpr. dans: *Almanach de la Suisse romande*, 1886, p. 60); par P.-A. OLDENBURGER (*Thesaurus rerum publicarum*, t. III, Genève, 1675, pp. 987-989).

⁶⁷ Exposé détaillé de la procédure d'élection des syndics, texte de leur serment et énumération de leurs fonctions dans P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, pp. 995-997, 999-1000.

⁶⁸ Exposé détaillé, abordant d'autres points que notre texte, de la procédure de réunion du Petit Conseil et de ses attributions judiciaires, *ibid.*, pp. 1002-1005.

⁶⁹ Exposé détaillé de l'élection et de l'office du Lieutenant et de ses assesseurs, *ibid.*, pp. 1000-1002.

⁷⁰ Exposé détaillé des attributions du Procureur général, *ibid.*, pp. 1007-1008.

⁷¹ Même énumération des portes de Genève par JODOCUS SINCERUS, *Itinerarium Galliae*, Amsterdam, 1649, p. 245 et par P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, p. 1045.

⁷² SAMUEL CHAPPUZEAU (*L'Europe vivante...*, 1666, rééd. dans *Almanach de la Suisse romande*, 1886, pp. 59-60) insiste assez longuement et dans des termes assez semblables sur la défense militaire de Genève, remarquant notamment, à propos de l'arsenal, que «chaque bourgeois a un autre petit arsenal dans sa maison». GILBERT BURNET, *Voyage de Suisse, d'Italie...*, t. I, Rotterdam, 1687, p. 12, relève l'importance particulière de l'arsenal.

⁷³ Mentions du traité de 1584 entre Genève, Berne et Zurich dans P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, pp. 1013 et

1016; JACOB SPON, *op. cit.*, t. II, p. 58; GILBERT BURNET, *op. cit.*, éd. cit., t. I, pp. 19-20.

⁷⁴ *Le Citadin de Genève, op. cit.*, p. 113, et J. SPON *op. cit.*, t. II, pp. 48-49, mentionnent bien ce traité de 1579, mais sans en reproduire les termes. Exposé plus détaillé, d'après l'*Historia sui temporis* de Jacques-Auguste de Thou, dans P.-A. OLDENBURGER, *op. cit.*, t. III, pp. 111-113.

⁷⁵ Editions complètes de cette lettre dans *Le Citadin de Genève, op. cit.*, pp. 125-126, et dans J. SPON, *op. cit.*, t. II, pp. 169-172.

⁷⁶ L'installation d'un résident permanent à Genève le 20 octobre 1679 provoqua cependant de grosses difficultés entre la Couronne de France et le gouvernement genevois, du fait de l'établissement d'une chapelle catholique à la Résidence et par conséquent de la réintroduction de la

messe à Genève (cf. JEAN-ANTOINE GAUTIER, *Histoire de Genève des origines à l'année 1690*, t. 8, Genève, 1911, pp. 141-201; EDOUARD ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, t. 8, Berne, 1923, pp. 192-215).

⁷⁷ Les auteurs du mémoire font ici allusion au *Vero disegno del Lago di Geneva con i luoghi che l'circondano*, de Domenico Alphane ou Alfani, de Pérouse, publié en 1589 par Jean-Jacques de Fornaciariis ou de Fornazeris (voir ÉTIENNE CLOUZOT, *Anciens plans de Genève, XV^e-XVIII^e siècles*, Genève, 1938, pp. 17-18 et pl. I (*M.D.G.*, sér. in-4^o, t. 6); id., «Essai sur la cartographie du Chablais, XVI^e-XVIII^e siècles», dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. 47, 1943, pp. 69-70).